

POINT N°6.1 : Approbation du renouvellement du DU Réhabilitation psycho-sociale

Visa :

- Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent le renouvellement du Diplôme Universitaire Réhabilitation psycho-sociale, en partenariat avec l'établissement public de santé Ville Evrard, qui a pour objectif de répondre la demande de développement des techniques de RPS pour permettre d'améliorer la prise en charge des patients souffrant de pathologie psychiatrique.

Modalités financières :

Formation initiale : droits d'inscription niveau master - frais de formation 390 euros

Formation continue : droits d'inscription niveau master - frais de formation 1 300 euros

Votants présents ou représentés : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE

DESIGNATION DE L'ACTION			
Composante de rattachement de l'action	SMBH		
Pôle FC assurant le pilotage pédagogique	CeDIP		
Intitulé du diplôme, de la formation	DU Réhabilitation psychosociale orientée rétablissement en psychiatrie adulte		
Si diplôme conjoint, indiquer le partenaire			
Volume horaire de la maquette	105 heures		
Année universitaire	2023-24		
Responsable pédagogique	Pr Dominique JANUEL		
Secrétariat pédagogique	Mme Hind ANIB		
TARIFICATION DE LA FORMATION			
BASE TARIFAIRE STAGIAIRE, APPRENTI, INDIVIDUEL	Tarif 1	Tarif 2	Droits d'usagers
Nombre de stagiaires, apprentis, individuels (ou achat module)	15	5	20
Recette unitaire (ne pas remplir si base heure groupe)	1 300,00 €	390,00 €	243,00 €
COÛTS DIRECTS			
COÛTS DE PERSONNEL FORMATION			
	Enseignants USPN : service statutaire		0,00
	Enseignants USPN : PUPH - MCUPH		0,00
	Enseignants USPN : heures complémentaires		0,00
	Vacataires sous plafond SS		8 718,00
	Heures conférenciers		0,00
	Prestation de service sur conventions		0,00
	TOTAL DES COÛTS DU PERSONNEL DE FORMATION		8 718,00
COÛTS SPECIFIQUES			
	Location de locaux		0,00
	Communication		0,00
	Dépenses d'accueil		0,00
	Déplacements et missions		0,00
	Fonctionnement/Equipement		0,00
	Autres coûts spécifiques		0,00
	Droits d'auteur (conception de cours à distance)		0,00
	TOTAL DES COÛTS SPECIFIQUES		0,00
1- TOTAL SUR COÛTS DIRECTS			8 718,00
COÛTS INDIRECTS			
COÛTS DE SOUTIEN			
	Secrétariat et administration de la formation		6 234,00
	Ingénierie de projet (CeDIP) MS		4 763,00
	Indemnité chef de projet et autres personnels		0,00
	Ingénierie de projet (CeDIP) Fonctionnement		318,00
	TOTAL COÛTS DE SOUTIEN		11 315,00
COÛTS DE SUPPORT			
	Fonctionnement support de l'action de formation		1 588,00
	Frais de structure et fonction support université		4 763,00
	TOTAL DES COÛTS DE SUPPORT		6 351,00
2- TOTAL SUR COÛTS INDIRECTS			17 666,00
3 - TOTAL COÛTS COMPLETS (1+2)			26 384,00
<i>Pour mémoire, rappel du nombre de stagiaires envisagés et du coût moyen d'équilibre de la formation</i>		20	1 319,13
RECETTES (cf. tarification formation) ET EQUILIBRE FINANCIER			
	Droits d'usagers (droits de scolarité)		4 860,00
	Droits de formation (tarifs 1 et 2)		22 360,00
	TOTAL DE LA RECETTE PREVIONNELLE		27 220,00
	Marge intégrée au coût de l'innovation et nouveaux projets		836,00

RENOUVELLEMENT DE DIPLÔME UNIVERSITAIRE
DU de Réhabilitation PsychoSociale
orientée rétablissement en psychiatrie adulte (DU RPS)
CAMPAGNE 2023/2024

1 – FICHE D'IDENTITÉ

■ **RENOUVELLEMENT HABILITATION**

Date de création DU : Juin 2019

Avis *défavorable* Comité pédagogique des enseignements spéciaux : 02-11-2023

Avis *défavorable* Conseil de gestion SMBH :

Avis *défavorable* CFVU :

Avis *défavorable* CA :

* enlever les mentions « avis défavorable » inutiles

Type de diplôme	Diplôme Universitaire
Composante	UFR Santé Médecine et Biologie Humaine (SMBH)
Composantes associées	
Établissements ou structures partenaires (convention et/ou cohabilitation)	Signature d'une convention d'association le 3 octobre 2023 entre l'UFR SMBH, les Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis et l'Établissement public de santé de Ville-Évrard (EPSVE)
Établissement(s) associé(s) ou autre(s) structure(s)	
Site(s) autre(s) que l'USPN où cette formation sera donnée	

Date d'ouverture souhaitée de la formation	Janvier 2024
Durée de la formation	<input checked="" type="checkbox"/> 1 an <input type="checkbox"/> 2 ans <input type="checkbox"/> 3 ans
Volume horaire global	105 heures

Diplôme délivré	DU de Réhabilitation PsychoSociale orientée rétablissement en psychiatrie adulte
Spécialité - Domaine	Psychiatrie adulte, Psychologie adulte

POINT N°6.2 : Approbation d'ouverture d'un DU Formation des directeurs de thèse de sciences dans le domaine de la santé dit « Dir-Doc » avec l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kindu, République Démocratique du Congo.

Visa :

- Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent l'ouverture du DU « Dir-Doc » qui a pour objectif de former des futurs directeurs de thèse.

Modalités pédagogiques :

Volume horaire : 120 H d'enseignement (60% d'enseignement en e-learning + 40% de travaux de groupes)

Durée de la formation 1 an

Effectif : 13 stagiaires minimum

Modalités financières :

Formation continue : droits d'inscription niveau master - frais de formation 2 700 euros

Votants présents ou représentés : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



DEMANDE DE DIPLOME D'UNIVERSITE

CAMPAGNE 2023

1 – FICHE D'IDENTITE

CREATION

Avis Conseil de gestion UFR SMBH :

Avis CFVU :

Avis CA :

Type de diplôme	Diplôme d'université
Composante	UFR SMBH
Site(s) autre(s) que l'USPN où cette formation sera donnée	<p>Formation <i>en e-learning</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Kindu et Kinshasa en RDC - Campus Franco-Sénégalais au Sénégal - Déploiement national/international après la 1^{ère} année
Date d'ouverture souhaitée de la formation	Janvier 2024 (rentrée décalée)
Durée de la formation	1 an
Volume horaire global	120 heures
Diplôme délivré	Diplôme d'université de formation des directeurs de thèse de science dans le domaine de la santé, dit DU DirDoc
Spécialité - Domaine	Santé

2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE

Responsable de la formation	Professeur Rémi Gagnayre PU, section 70 Mail : remi.gagnayre@univ-paris13.fr
Pilotage pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Rémi Gagnayre (PU- Directeur) - Aurore Margat (MCF- Directrice Adjointe) - Olivia Gross (MCF - Directrice Adjointe)
Comité pédagogique et scientifique	<ul style="list-style-type: none"> - Rémi Gagnayre (PU- Directeur) - Aurore Margat (MCF- Directrice Adjointe) - Olivia Gross (MCF - Directrice Adjointe) - Maxime Morsa (MCF) - Rita Nohra (PhD, Coordinatrice Master Recherche et Innovation en soin) - David Naudin (PhD- directeur adjoint IFCS de l'AP-HP)

2.1 – Historique et contexte général de la formation

CONTEXTE

Le doctorat est défini comme "un programme de recherche universitaire indépendant et autogéré, soutenu par une équipe de superviseurs qui apporte une contribution originale aux connaissances rédigées sous la forme d'une thèse publiable"¹. Le doctorat s'organise autour de la recherche dans le souci d'améliorer les connaissances et de développer l'innovation qui reste encore aujourd'hui le socle de l'évolution du monde actuel². Il se caractérise par une véritable rigueur scientifique, s'appuie sur la production des connaissances de haut niveau et surtout développe la créativité³ dans un environnement capacitant. Ainsi, accompagner, suivre, diriger un doctorant c'est lui permettre de réaliser sa thèse mais aussi de développer à travers sa réalisation d'autres apprentissages et mobiliser d'autres compétences comme celles portant sur les domaines de la conduite de projet, la recherche de financement, la valorisation scientifique, l'éthique et intégrité scientifique...

Au sein du LEPS et de la chaire Recherche Sciences Infirmières plusieurs règles sont en vigueur et la formation s'inscrit dans une approche par compétence. Celle-ci étant définie comme un "savoir-agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situation"⁴.

Depuis plusieurs années de nombreux ouvrages sont consacrés à la conduite responsable de la recherche⁵ avec notamment des conseils pour le "superviseur" de thèse et sa relation avec le doctorant. Quelques études ont également montré l'impact de telle ou telle méthode d'encadrement comme par exemple l'apprentissage par les pairs⁶, sur la relation directeur/étudiant ou encore sur les facilitateurs et freins à l'encadrement doctoral⁷. Un important guide de recommandations est disponible facilement et proposé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche⁸. Mais au total, il n'existe que peu d'universités qui offrent une formation pour les directeurs de thèse et encore sont-elles courtes et proposées uniquement en interne.

JUSTIFICATION

Une formation originale

Le DU DirDoc sera donc une formation originale dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre d'une convention cadre établie entre USPN et avec l'université et ISTM de Kindu (en République Démocratique du Congo) sur la base d'échanges de pratique et de co-résolution de problèmes pédagogiques. Le DU Dir Doc contribue à terme à aider les institutions de Kindu à animer l'école doctorale et proposer un doctorat en sciences infirmières. Après cette phase de test, l'élargissement du DU pourra être proposé aux co-encadrants, EC ayant obtenu leur HDR et directeurs de thèse de l'USPN puis élargi à d'autres collègues d'autres universités françaises. Dans un premier temps, ce DU concernera les disciplines de la Santé Publique, les sciences infirmières et sciences sociales

L'ingénierie pédagogique du DU repose sur une formation en e-learning. Le mode de délivrance en e-learning de ce DU est justifié par 3 éléments majeurs :

1 Attali, J., & Brandys, P. (1998). *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur*. Stock Paris.

2 FERNANDEZ, G., Hache, C., & Mikailoff, N. (2020). *Parcours universitaire, parcours professionnel : Le cas d'un séminaire pour néo-docteurs*. *Les Cahiers d'Education & Devenir*, 35/36. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03118644>

3 Campus France. (2019). *Les doctorants à l'international : Tendances de la mobilité doctorale en France et dans le monde*.

4 Tardif J. L'évaluation des compétences. Documenter le parcours de développement. Montréal (QC) : Chenelière Education. 2006. 363 p

5 Shamoo, A. E., & Resnik, D. B. (2009). *Responsible conduct of research*. Oxford University Press.

6 Stracke, E. (2010). *Undertaking the journey together: Peer learning for a successful and enjoyable PhD experience*. *Journal of University Teaching & Learning Practice*, 7(1), 111-121.

7 Askew, C., Dixon, R., McCormick, R., Callaghan, K., Wang, G. Y., & Shulruf, B. (2016). *Facilitators and barriers to doctoral supervision: A case study in health sciences*. *Issues in Educational Research*, 26(1), 1-9.

8 Reguero, M. (2017). *Good practices in doctoral supervision: reflections from the Tarragona Think Tank*. *Good Practices in Doctoral Supervision*, 1-370.

- La littérature maintenant prolifique sur le sujet qui montre un niveau de connaissance meilleur pour une formation en e-learning par rapport à des formations en présentiel et uniquement magistrales⁹. Des auteurs ont montré son intérêt pour les pays à ressources limitées à la condition d'une bonne préparation (technologie, tutorat, etc...)^{10, 11, 12}
- La faisabilité et la commodité d'accès pour des apprenants qui ont souvent une situation professionnelle soutenue¹³. La contrainte est également moins forte pour les enseignants (dates, disponibilité, salles, etc...)
- A terme et en fonction de la réussite de ce DU, l'accès rendu plus facile à des publics d'autres universités et à d'autres pays francophones.

Au total, les pratiques d'accompagnement (direction) des doctorants témoignent d'un ensemble de situations rarement partagées de manière formelle entre collègues. On peut citer des situations de démotivation des étudiants, de difficultés à gérer les exigences professionnelles, académiques et personnelles, l'absence d'organisation du travail, des tensions relationnelles... Ces situations sont à l'origine de cette formation pour trouver ensemble au moyen d'analyses de pratiques de possibles solutions.

Le DU DirDoc se veut donc une formation qui réponde aux situations classiques d'accompagnement des doctorants

Le DU DirDoc sera positionné sur le site Web de l'université, de l'UFR SMBH et celui des formations du LEPS <http://formations.leps.univ-paris13.fr/>

2.2 – Objectifs pédagogiques généraux – Compétences et connaissances visées

Cette formation devra permettre aux directeurs de thèse nouvellement nommé et aux futurs directeurs (Co-encadrants, HDR récemment diplômés) :

- De diriger un travail de recherche doctoral
- D'accompagner le doctorant dans sa formation doctorale au regard des compétences attendues et de son projet professionnel

2.3 – Conditions d'admission – Public ciblé – Pré-requis

- Dans le cadre de la convention entre l'université de Kindu et USPN, il s'agit de former des directeurs de thèse récemment nommés ou futurs directeurs de thèse (PhD) ou encore co-encadrants, mais la formation pourra s'adresser ultérieurement à des directeurs de thèse d'autres universités. Il s'agit d'une formation réservée au domaine de la santé et pour la recherche clinique et la recherche en soin.
- Les candidats à cette formation devront obligatoirement être titulaire d'un doctorat, titulaire d'une HDR ou en inscrit en HDR ou équivalent
- Admission sur dossier (CV, lettre de motivation) et entretien après avis du Conseil scientifique du DU

2.4 – Effectifs attendus par promotion

Effectifs minimum requis pour l'ouverture : 13 stagiaires.

Mais sont attendus 15 personnes la 1^{ère} année puis une montée en charge. Pas d'effectif maximum

⁹ Voir nombreuses revues de littérature sur le sujet à partir de la page 60 du rapport de l'HAS : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2015-09/guide_e-learning_rapport_complet.pdf

¹⁰ Frehywot, S., Vovides, Y., Talib, Z., Mikhail, N., Ross, H., Wohlfjen, H., ... & Scott, J. (2013). E-learning in medical education in resource constrained low-and middle-income countries. *Human resources for health*, 11(1), 1-15.

¹¹ Ruggeri, K., Farrington, C., & Brayne, C. (2013). A global model for effective use and evaluation of e-learning in health. *Telemedicine and e-Health*, 19(4), 312-321.

¹² Fontaine, G., Cossette, S., Maheu-Cadotte, M. A., Mailhot, T., Deschênes, M. F., Mathieu-Dupuis, G., ... & Dubé, V. (2019). Efficacy of adaptive e-learning for health professionals and students: a systematic review and meta-analysis. *BMJ open*, 9(8), e025252.

¹³ Curran VR, Fleet LJ, Kirby F. A comparative evaluation of the effect of Internet-based CME delivery format on satisfaction, knowledge and confidence. *BMC Med Educ* 2010;10:10.

2.5 – Principaux débouchés professionnels envisageables directement en sortie de formation

Diplôme visant une acquisition de connaissances et compétences dédiées à un public spécifique.

3 – ORGANISATION DE LA FORMATION

3.1 – Comité pédagogique

Rémi Gagnayre (PU) ; Aurore Margat (MCF- directrice -adjointe) ; Olivia Gross (MCF-Directrice-adjointe) Maxime Morsa (MCF) ; Rita Nohra (PhD-coordinatrice du master RIS) ; David Naudin (PhD-Directeur adjoint IFCS APHP)

Responsable de la formation

Nom Prénom	Rémi Gagnayre
Qualité	PU, directeur
Composante	UFR SMBH
Laboratoire	LEPS
E-mail	remi.gagnayre@univ-paris13.fr

Membres de l'équipe pédagogique

NOM et prénom	Qualité	Établissement de rattachement, Composante, Entreprise	Laboratoire
Rémi Gagnayre	PU	USPN; SMBH;	LEPS
Aurore Margat	MCF-HDR	USPN; SMBH;	LEPS
Rita Nohra	Chercheure contractuelle	USPN; SMBH;	LEPS
David Naudin	PhD- Chercheur associé	Directeur adjoint IFCS - APHP	LEPS
Chercheurs membres du LEPS titulaires d'une HDR	PU, PU-PH, MCF-HDR Chercheurs HDR	USPN-SMBH	LEPS
Chercheurs hors LEPS titulaires d'une HDR	PU, PU-PH, MCF-HDR- Chercheurs HDR	USPN	Laboratoires SMBH/USPN orientés sur les enjeux de santé publique/ Sciences infirmières et sciences sociales

3.2 – Organisation de la formation

- Durée de l'enseignement : 1 an
- Volume horaire global : 120 h. d'enseignement
 - Enseignement théorique en e-Learning asynchrone 60%
 - Classes synchrones, travaux de groupes et simulation 40%
 - UE optionnels complémentaires
- Ni stage, ni mémoire

Volume horaire de la formation

120h, constituée comme suit :

Typologie	Modalités	Volume horaire
Cours issus du M2RIS	Accessible sur Moodle et déjà formalisés	35
Travaux dirigés / travaux pratiques	Exercices ; travaux de groupe ; animations ... Enseignants USPN	40
Cours magistraux	Capsules ; Conférences ; cours synchrones	45
Total		120h

4 – PROGRAMME - DESCRIPTIF DES DIFFERENTES UE

4.1 - Unités d'Enseignement

(cf tableau ci-dessous)

Fonctionnement de la formation

Au total la formation s'articule sur 2 compétences obligatoires.

- compétence 1: 1 conférence chapeau => des capsules vidéos par thématique de 10-15 min => TD => travaux individuels ou collectifs
- compétence 2: idem
- autoformation avec modules RIS (optionnels)

Pour chaque compétence et leurs composantes s'appuient sur une série de ressources pédagogiques :

- Des conférences plénières en classe synchrone
- Des exposés obligatoires et optionnels à suivre de manière asynchrone utilisant plusieurs médias (vidéos, articles, diapositives PowerPoint, interviews, etc...)
- Des analyses de pratiques et de situations
- Des études de cas en simulation avec un outil spécifique de type SimforHealth®
- Des forums de discussion

Détails des enseignements

Un lot d'unités d'enseignements optionnels sont proposés dans la cadre de l'auto-formation-autoévaluation

(Voir tableau ci-dessous)

CONFERENCES D'OUVERTURE

Introduction à la formation doctorale : quels enjeux pour le directeur ?
Aurore MARGAT

Recherche en soin : ressources, compétences et qualités
M2RIS
Monique ROTHAN-TONDEUR

	COMPOSANTES	CONFERENCES	TOPOS	ENSEIGNANT RESPONSABLE	TRAVAUX DE GROUPE SIMULATION
Compétence 1 Accompagner	Respecter les principes d'apprentissage	Les principes de l'apprentissage Rémi Gagnayre	Comprendre les mécanismes d'apprentissage selon les différents approches faire le lien avec le parcours doctoral	Rémi GAGNAYRE	TG : choisir des supports d'apprentissage (pratique)
	Aider le doctorant à construire son projet professionnel de façon réaliste	Définir la notion de projet prof Laëtitia Gérard	Soutenir le projet professionnel du doctorant et comprendre la notion de tutorat	Cyril CROZET Claire MARCHAND	TG : cas pratiques
	Etablir une relation interpersonnelle adaptée	Les principes de communication adaptés au projet doctoral généraux et appliqués à la pédagogie Mourad BENHALIMA	Identifier les outils de communication au service de la pédagogie	Mourad BENHALIMA	Réflexions sur l'organisation du suivi pédagogique optimal
	Prendre en compte et développer la littératie et la littératie numérique	Littératie et littératie numérique Aurore MARGAT	Définir le concept de littératie et littératie numérique Identifier les besoins des apprenants en matière de Mettre place des stratégie d'adaptation en fonction des besoin	Aurore MARGAT	TG : outils de repérage
	Garantir des conditions de travail optimales pour l'étudiant	Soft Skills et pédagogie universitaire Solveig FERNAGU	Définir une approche par les capacités dans le champ de la formation doctorale Définir l'environnement capacitant (théorique puis pratique)	Valérie LOIZEAU	Réflexions autour de la création d'environnement favorable
Compétence 2 Diriger	S'assurer de la faisabilité du projet	Evaluer la faisabilité d'un projet doctoral Monique ROTHAN-TONDEUR	Organiser les entretiens de recrutement et la période propédeutique	Monique ROTHAN-TONDEUR	Simulation d'entretien de recrutement
	Planifier les étapes du suivi de façon pertinente	Identifier les grands principes de la planification de projets Monique ROTHAN-TONDEUR	topo planification de projet approche systémique comme moyen organisateur pour définir des étape du projet de recherche	Monique ROTHAN-TONDEUR	Outils web Exercices
	Respecter les principes éthiques et déontologique de la recherche	Les principes éthiques et déontologiques en recherche Olivia GROSS	législation française et autres pays de la thèse Plagiat M2RIS	Olivia GROSS	outils web
	Prendre en compte l'évolution des compétences du doctorant et de son projet	Définir les principes de l'approche par compétence Paul QUESNAY	utiliser l'approche par compétence et LES ressources d'apprentissage s'y rapportant dans la cadre DE la formatiOn et l'autoformation	Paul QUESNAY	Appropriation du porte folio Mise en place d'un séminaire-trace
	Créer un environnement favorable à l'apprentissage et à la créativité	Monter en compétence sur la créativité, l'ouverture d'esprit et l'esprit critique	Les conditions favorisant l'innovation M2RIS Comment innover dans une équipe? M2RIS	Monique ROTHAN-TONDEUR	Exercice
Autoformation Autoévaluation	Soigner les références bibliographiques		M2RIS		
	Comprendre la bibliométrie		M2RIS		
	Appréhender les différents types de revues de littératures		M2RIS		
	Rédiger un protocole de recherche		M2RIS		
	Acquérir des outils pour construire une recherche qualitative		M2RIS et Rita NOHRA		
	Acquérir des outils pour construire une recherche quantitative		M2RIS et Ana Raílka de SOUZA OLIVEIRA KUMAKURA		
	Définir les conditions favorisant la mise en œuvre de recherche multi/interdisciplinaire		M2RIS		
	Analyser les pratiques inter professionnelles				
	Intégrer les principes d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité dans le suivi d'un projet de recherche		M2RIS et David NAUDIN		
	Expliquer pour chaque type de recherche la spécificité méthodologique correspondante		M2RIS		
	Comprendre le cheminement de l'idée à la conception		M2RIS		
	Comprendre la pensée infirmière		M2RIS		
	Représentations sociales et recherche		M2RIS (AM)		

4.2 – Contrôle des connaissances

Les étudiants obtiendront leur diplôme s'ils ont **validé les 2 compétences constitutives du DU** (coefficient 2) **et obtenu une note positive au module progression** (Coefficient 1)

Détails des MCCC

- compétence 1 : questions de réflexion à travailler en ligne (1 étude de cas, production de 5-6 pages) => noté
- compétence 2 : questions de réflexion à travailler en ligne (1 étude de cas, production de 5-6 pages) => noté
- un module progression qui reflètera par une note l'assiduité et le suivi des cours en ligne (suivi par l'outil Moodle) => noté

4.3 – Procédures d'évaluation de la formation

Selon procédure d'évaluation de l'université, pilotage OFEVE.

FICHE DE VALIDATION DE LA FORMATION

INTITULE DE LA FORMATION

DU DirDoc : Diplôme d'université de formation des directeurs de thèse de science dans le domaine de la santé

Date souhaitée de mise en place	Démarrage des cours en janvier 2024
Durée de validité	5 ans
Composante principale	UFR SMBH
Responsable de la formation	Pr Rémi Gagnayre

PUBLIC CONCERNE

- Formation initiale : **oui** Formation continue : **oui**
- Effectif prévisionnel FC : 13 stagiaires la première année, 20 à 40 les années suivantes
- Effectif prévisionnel FI : non
- Démarrage : 13 stagiaires pour ouvrir la formation

FORMATION

- Durée : 1 an Volume horaire global : 120 heures
- Modalités d'enseignement :
 - Cours : **oui** Travaux dirigés/ateliers : **oui** Mémoire : **non**
 - Stage : **non** Conférences : **oui** Activités culturelles : **non**
 - Présentiel : **non** Distanciel : **en totalité**

MODALITES FINANCIERES

Formation continue	Droits d'inscription	Droits niveau Master en fonction de l'arrêté ministériel annuel qui s'élèvent à 243 euros pour l'année universitaire 2022-23
	Frais de formation	2700 euros

CIRCUIT DE VALIDATION

Conseil de gestion de la composante	CFVU	Délibération Conseil d'Administration

FICHE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION DE FORMATION CONTINUE

DESIGNATION DE L'ACTION			
Composante de rattachement de l'action	UFR SMBH		
Pôle FC assurant le pilotage pédagogique	Pôle LEPS		
Intitulé du diplôme, de la formation	DU DIR DOC (formation des directeurs de thèse de science dans le domaine de la santé)		
Si diplôme conjoint, indiquer le partenaire			
Volume horaire de la maquette	120h stagiaires - 85h enseignants USPN		
Année universitaire	2023-24		
Responsable pédagogique	Monique Rothan Tondeur - Rémi Gagnayre - Aurore Margat		
Secrétariat pédagogique	Mme Oliviera Kumakura		
Tarification de la formation			
1- BASE TARIFAIRE STAGIAIRE-APPRENTI-INDIVIDUEL	<i>Tarif A</i>	<i>Tarif B</i>	<i>Droits usagers</i>
Nombre de stagiaires, apprentis, individuels	13		13
Recette unitaire (ne pas remplir si base heure groupe)	2 700,00 €		243,00 €
COÛTS DIRECTS			
COÛTS DE PERSONNEL FORMATION			
	Enseignants UPN : service statutaire		0,00
	Enseignants UPN : PUPH - MCUPH		0,00
	Enseignants UPN : heures complémentaires		4 836,00
	Vacataires sous plafond SS		0,00
	Heures conférenciers		0,00
	Prestation de service sur conventions		0,00
	TOTAL DES COÛTS DU PERSONNEL DE FORMATION		4 836,00
COÛTS SPECIFIQUES			
	Location de locaux		0,00
	Communication		0,00
	Dépenses d'accueil		0,00
	Déplacements et missions		0,00
	Fonctionnement/Equipement		2 000,00
	Autres coûts spécifiques		0,00
	Droits d'auteur (conception de cours à distance)		0,00
	TOTAL DES COÛTS SPECIFIQUES		2 000,00
1- TOTAL SUR COÛTS DIRECTS			6 836,00
COÛTS INDIRECTS			
COÛTS DE SOUTIEN			
	Secrétariat et administration de la formation		22 836,00
	Ingénierie de projet + fonctionnement		3 116,00
	TOTAL COÛTS DE SOUTIEN		25 982,00
COÛTS DE SUPPORT			
	Fonctionnement support de l'action de formation		1 913,00
	Frais de structure et fonction support université		2 210,00
	TOTAL DES COÛTS DE SUPPORT		4 123,00
2- TOTAL SUR COÛTS INDIRECTS			30 105,00
3 - TOTAL COÛTS COMPLETS (1+2)			36 941,00
RECETTES (cf. tarification formation) ET EQUILIBRE FINANCIER			
	Droits d'usagers (national)		3 159,00
	Droits de formation (tarif)		35 100,00
	TOTAL DE LA RECETTE PREVISIONNELLE		38 259,00
	Marge intégrée au coût de l'innovation et nouveaux projet		1 318,00

FICHE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION DE FORMATION CONTINUE

DESIGNATION DE L'ACTION			
Composante de rattachement de l'action	UFR SMBH		
Pôle FC assurant le pilotage pédagogique	Pôle LEPS		
Intitulé du diplôme, de la formation	DU DIR DOC (formation des directeurs de thèse de science dans le domaine de la santé)		
Si diplôme conjoint, indiquer le partenaire			
Volume horaire de la maquette	120h stagiaires - 85h enseignants USPN		
Année universitaire	2023-24		
Responsable pédagogique	Monique Rothan Tondeur - Rémi Gagnayre - Aurore Margat		
Secrétariat pédagogique	Mme Oliviera Kumakura		
Tarification de la formation			
1- BASE TARIFAIRES STAGIAIRE-APPRENTI-INDIVIDUEL	Tarif A	Tarif B	Droits usagers
Nombre de stagiaires, apprentis, individuels	13		13
Recette unitaire (ne pas remplir si base heure groupe)	2 700,00 €		243,00 €
COÛTS DIRECTS			
COÛTS DE PERSONNEL FORMATION			
	Enseignants UPN : service statutaire		0,00
	Enseignants UPN : PUPH - MCUPH		0,00
	Enseignants UPN : heures complémentaires		4 836,00
	Vacataires sous plafond SS		0,00
	Heures conférenciers		0,00
	Prestation de service sur conventions		0,00
	TOTAL DES COÛTS DU PERSONNEL DE FORMATION		4 836,00
COÛTS SPECIFIQUES			
	Location de locaux		0,00
	Communication		0,00
	Dépenses d'accueil		0,00
	Déplacements et missions		0,00
	Fonctionnement/Equipement		2 000,00
	Autres coûts spécifiques		0,00
	Droits d'auteur (conception de cours à distance)		0,00
	TOTAL DES COÛTS SPECIFIQUES		2 000,00
1- TOTAL SUR COÛTS DIRECTS			6 836,00
COÛTS INDIRECTS			
COÛTS DE SOUTIEN			
	Secrétariat et administration de la formation		22 836,00
	Ingénierie de projet + fonctionnement		3 116,00
	TOTAL COÛTS DE SOUTIEN		25 982,00
COÛTS DE SUPPORT			
	Fonctionnement support de l'action de formation		1 913,00
	Frais de structure et fonction support université		2 210,00
	TOTAL DES COÛTS DE SUPPORT		4 123,00
2- TOTAL SUR COÛTS INDIRECTS			30 105,00
3 - TOTAL COÛTS COMPLETS (1+2)			36 941,00
RECETTES (cf. tarification formation) ET EQUILIBRE FINANCIER			
	Droits d'usagers (national)		3 159,00
	Droits de formation (tarif)		35 100,00
	TOTAL DE LA RECETTE PRÉVISIONNELLE		38 259,00
	Marge intégrée au coût de l'innovation et nouveaux projets		1 318,00

POINT N° 6.3 : Approbation de l'ouverture d'un DU "Le notaire et les défis de la famille d'aujourd'hui"

Visa :

- Vu le code de l'éducation notamment son article L613-2,
- Vu les statuts de l'Université validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent la demande de l'UFR DSPS pour l'ouverture d'un DU « Le notaire et les défis de la famille d'aujourd'hui ».

Modalités pédagogiques :

Volume horaire : 69 H d'enseignement

Durée de la formation 1 an (mars-avril)

Effectif : 30 stagiaires maximum

Modalités financières :

Formation continue : droits d'inscription niveau master - frais de formation 3 650 euros

Votants présents ou représentés : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



DEMANDE DE DIPLOME D'UNIVERSITE

CAMPAGNE 2023 / 2024

1 – FICHE D'IDENTITE

x CREATION

Date de création du diplôme : 2023

Avis favorable Conseil de gestion DSPS : 04/12/2023

Avis *dé/favorable* CFVU :

Avis *dé/favorable* CA :

Type de diplôme ¹	Diplôme d'université (DU)
Intitulé du diplôme délivré	D.U Le Notaire et les défis de la famille d'aujourd'hui
Composante	UFR Droit, Sciences politiques et sociales (DSPS)
Composantes associées	RAS
Etablissement(s) partenaire(s) (convention ou cohabilitation)	NÉMÉSIS FORMATIONS – 23 rue Cambronne 75015 Paris
Site(s) autre(s) où cette formation sera donnée	RAS
Date d'ouverture souhaitée de la formation	Mars-avril 2024
Secteurs disciplinaires	Droit 01

¹ DU, DIU, DESU...

2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE

Responsable de la formation²	<ul style="list-style-type: none">• Mme Valérie DEPADT Maître de conférences HDR en droit privé à la faculté de droit de l'Université Sorbonne Paris Nord. valerie.depadt@univ-paris13.fr• Mme Sabine ROVANI, Présidente Némésis Formations, 23 rue Cambronne 75015 Paris srovani@nemesis-formation.fr
Pilotage pédagogique	<ul style="list-style-type: none">• Mme Valérie DEPADT Maître de conférences HDR en droit privé à la faculté de droit de l'Université Sorbonne Paris Nord. valerie.depadt@gmail.com• Mme Sabine ROVANI, Présidente Némésis Formations, 23 rue Cambronne 75015 Paris srovani@nemesis-formation.fr
Comité pédagogique	<ul style="list-style-type: none">• Mme Valérie DEPADT Maître de conférences HDR en droit privé à la faculté de droit de l'Université Sorbonne Paris Nord• Mme Claire SEJEAN Agrégée des facultés de droit et professeur à l'Université Sorbonne Paris Nord.• Mme Sabine ROVANI, Présidente Némésis Formations, 23 rue Cambronne 75015 Paris• Mme Nathalie BERNARD, Associée Némésis Formations, 23 rue Cambronne 75015 Paris• Me Arnaud CERMOLACCE, avocat

2.1 – Historique et contexte général de la formation

2.1 – Historique et contexte général de la formation

De tous temps, le droit de la famille a évolué au gré de l'évolution des mentalités et des mœurs.

À la suite des grands changements de la fin du XX^e siècle symbolisés par l'institution du PACS en 1999 et l'amélioration des droits du conjoint survivant en 2001, les premières années de notre siècle ont été riches de réformes, parmi lesquelles les lois de 2004 relatives à l'autorité parentale et au divorce ou de 2009 relative à la filiation. En 2013, la loi du 17 mai, fondée sur l'égalité des droits, a autorisé le mariage aux couples de même sexe a ouvert de nouveaux droits en matière de mariage, mais aussi d'adoption et de succession.

Ces dernières années, le droit de la famille a continué d'être marqué par nombres d'évolutions destinées à l'adapter aux évolutions, aux aspirations et aux besoins de notre société qui évolue de façon toujours plus rapide sous l'influence de divers facteurs d'ordre social, sociologique et, également, scientifique.

Sur le plan juridique, les changements sont pour certains issus de lois transversales, notamment la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle du 18 novembre 2016 qui a institué le divorce sans juge et simplifié le régime du PACS ou, encore, la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice du 23 mars 2019 en ce qu'elles traitent, entre autres sujets, du choix du régime matrimonial, du divorce et de l'habilitation familiale. A ces textes sont venus s'en ajouter

² Nom, qualité, section CNU, tél, fax, e-mail

d'autres, plus spécifiques, telle la loi relative à la bioéthique du 2 août 2021 qui a ouvert l'assistance médicale à la procréation aux couples de femmes et la loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption.

La famille connaît ainsi un double mouvement d'une part de modernisation et de simplification du droit, d'autre part de mise en valeur de la solidarité familiale et du respect de la volonté de chacun, le tout dans le cadre de la mise en exergue des droits fondamentaux. La justice continue d'évoluer dans le sens d'une déjudiciarisation constante, au profit d'une contractualisation plus importante.

Ces différents phénomènes impactent sensiblement les professionnels du notariat, ces derniers connaissant désormais de nouvelles attributions exclusives, se voyant chargés de missions et de prérogatives inédites.

Aussi, le rôle du notaire, longtemps limité au droit patrimonial, s'est étendu à un droit plus personnel que caractérisent ses compétences en matière d'actes de notoriété faisant foi de la possession d'état, d'assistance médicale à la procréation ou de protection à la personne.

En divers domaines, le notaire est aujourd'hui l'interlocuteur privilégié de ses clients et pour mieux servir leurs intérêts, il collabore parfois avec les avocats, - notamment lorsqu'il s'agit de guider les époux dans une procédure de divorce non judiciaire -, parfois avec les médecins - pour assurer le respect des grands principes qui régissent le droit de la protection des personnes vulnérables.

Dans ce contexte, le devoir d'information et de conseil de notaire s'est largement renforcé, avec comme corolaire une responsabilité accrue.

Ce professionnel est aujourd'hui le premier acteur des dernières mutations du droit de la famille. L'accroissement de ses obligations lui impose une capacité d'expertise d'une part en des champs d'activité classiques rendus plus complexes par leur renouvellement, d'autre part en de nouveaux domaines dont il lui faut connaître les rouages juridiques.

2.2 – Objectifs pédagogiques généraux

L'objectif de la formation réside dans l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques relatives à :

I – Acquisition des connaissances relatives aux dernières réformes du droit de la famille

- Pacs
- Adoption
- Filiation
- Divorce

II – Acquisition des connaissances relatives au droit de la famille

- Maîtriser les règles techniques des régimes matrimoniaux et leurs enjeux.
- Être en mesure d'identifier les éléments qui permettront d'aboutir au traitement efficace d'un dossier de divorce.
- Être en mesure de discerner la mesure de protection la mieux adaptée à la situation afin de remplir au mieux le devoir d'information et de conseil.
- Acquérir, de façon pragmatique, les bons réflexes s'agissant des principales thématiques et problématiques fiscales en matière de droit de la famille en insistant tout particulièrement sur les pratiques à risque et les sujets à enjeux.
- Mieux cerner les attentes des clients et les conseiller.
- Anticiper les besoins patrimoniaux et familiaux des clients.

2.3 – Conditions d'admission

- Admission sur dossier (CV, lettre de motivation) après avis des responsables formations du DU (composé d'un représentant de Sorbonne Paris Nord et d'un représentant Némésis Formations)
- Public admis à s'inscrire : Salariés du notariat, titulaires d'un diplôme de Licence et notaires diplômés.

2.4 – Effectifs attendus par promotion
Le DU n’ouvrira qu’avec un minimum de 11 stagiaires et ne pourra accueillir que 30 personnes (max.)
2.4 bis – EN CAS DE RENOUVELLEMENT DE DIPLOME, Effectifs moyens par promotion et évolution des effectifs sur les 3 dernières années
RAS

2.5 – Principaux débouchés professionnels envisageables directement en sortie de formation ; capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation
Complète les connaissances des professionnels en étude notariale.
2.5 bis– EN CAS DE RENOUVELLEMENT DE DIPLOME, taux de réussite au diplôme sur les 3 dernières années
RAS

3 – ORGANISATION DE LA FORMATION

3.1 – Equipe pédagogique

Responsable de la formation

Nom Prénom	Valérie DEPADT
Qualité	
Composante	Maître de conférences HDR en droit privé à la faculté de droit de l'Université Sorbonne Paris
Laboratoire	Nord
E-mail	valerie.depadt@univ-paris13.fr

Membres de l'équipe pédagogique

NOM et prénom	Qualité	Établissement de rattachement, Composante, Entreprise	Laboratoire
Mme Valérie DEPADT	Maître de conférences HDR en droit privé à la faculté de droit de l'Université Sorbonne Paris Nord, membre de la CAPADD (Commission d'Accès des Personnes nées d'une Assistance Médicale à la Procréation (AMP) aux Données des tiers Donneurs)	Université Sorbonne Paris Nord	IRDA
Mme Claire SEJEAN	Agrégée des facultés de droit et professeur à l'Université Sorbonne Paris Nord	Université Sorbonne Paris Nord	IRDA
Monsieur Bernard HAFTEL	Agrégée des facultés de droit et professeur à l'Université Sorbonne Paris Nord	Université Sorbonne Paris Nord	IRDA
Mme Anne Etienney	Agrégée des facultés de droit et professeur à l'Université Sorbonne Paris Nord	Université Sorbonne Paris Nord	IRDA
Me Sylvie MOMBELET	Avocate et ancienne notaire spécialisée en droit international privé de la famille et droit patrimonial de la famille.	Diplômée notaire, avocate	
Maître Arnaud CERMOLACCE	Avocat à PARIS, Agrégé des facultés de droit, Professeur Agrégé des facultés de droit.	Avocat, professeur agrégé	
Maître Stéphanie PAILLARD	Avocate au Barreau de Paris, spécialisée en fiscalité des particuliers et de la famille		

Maître Nathalie LEVILLAIN	Notaire à Paris, auteure de l'ouvrage : <i>Liquidation de succession</i> , ed. Dalloz		
Monsieur Barthélémy BARTHELET	Conseil en gestion de patrimoine - CEO Barthelet et associés, Ancien juriste-consultant CRIDON LYON	Barthelet et associés	
Me Wilfried BABY	Notaire associé à Pamiers, spécialiste du PACS et auteur des ouvrages : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les effets patrimoniaux du Pacte civil de solidarité</i>, ed. Defrénoy • <i>Les 20 ans du PACS</i>, ed. Lexis Nexis 		
Maître Hélène POIVEY-LECLERC	Avocate à Paris, Avocat associé fondateur du cabinet CADIOU POIVEY- LECLERCQ & ASSOCIÉS Auteur d'ouvrages spécialisés en droit de la famille et de la procédure		
Docteur Olivier DRUNAT	Chef de service, psychogériatrie,	Hôpital Bretonneau, AP-HP	

3.2 – Organisation de la formation³

Ce diplôme, d'une durée de 69 heures est constitué de :

- Maquette pédagogique (69h) :
 - 10 modules en présentiel pour une durée de 60 heures
 - 2 modules de 3 heures en visio-conférence pour une durée de 6 heures
- QCM d'évaluation des connaissances en sortie de chaque module
- 1 examen de contrôle de connaissance (sujet transversal) à l'écrit
- 1 grand oral

PERSONNES CONCERNEES

Notaires, salariés du notariat, titulaires d'un diplôme de Licence (Niveau 2) ou validation des acquis professionnels (VAP)

DUREE

1 an, rentrée tous les ans (mars - avril)

Inscription à partir du 1^{er} décembre dans la limite des places disponibles.

Les dossiers envoyés hors période (le cachet de la poste faisant foi) ne seront pas traités.

OBJECTIFS :

- Approfondir les connaissances relatives au droit de la famille au regard des évolutions récentes (*loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle du 18 novembre 2016 ; loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice du 23 mars 2019 ; loi relative à la bioéthique du 2 août 2021*)
- Se perfectionner à la pratique de rédaction des actes en la matière.

APPROCHE PEDAGOGIQUE

Cours magistraux + interventions de praticiens + méthode socratique de discussion avec les stagiaires.

Travail personnel.

³ Précisez les conditions de suivi de la formation (alternance, par module ...)

4. DESCRIPTIF DES DIFFERENTES UE⁴

4.1 - Unités d'Enseignement

UE1	21 h
Intitulé	Le notaire face au couple
But du cours	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les règles techniques des régimes matrimoniaux et leurs enjeux. • Mieux cerner les attentes des clients et les conseiller. • Anticiper les besoins patrimoniaux et familiaux des clients. • Régime primaire, liberté contractuelle, fiscalité, mais aussi séparation, succession, enfants, ...au moyen d'une analyse comparative des règles applicables aux époux et aux partenaires et des conséquences civiles et fiscales de ce choix pendant et à la fin de la vie commune • Déterminer la qualification d'une acquisition et d'une construction en fonction du régime matrimonial des époux • Informer les clients des incidences de leurs opérations immobilières dans leur rapport patrimonial
Responsable et nom(s) de l'intervenant(s)	Responsable Mme Valérie DEPADT Intervenants <ul style="list-style-type: none"> • Me Arnaud CERMOLACCE • Me Wilfried BABY • Me Sylvie MOMBELLET • Mme Anne Etienney
Pré requis	Connaissances en droit des régimes matrimoniaux et en droit de la famille
Contenu	<p>Partie I – Détermination du régime matrimonial et ses conséquences</p> <p>I. Critères objectifs : La situation des époux</p> <p>A. Situation personnelle des époux</p> <p>B. Situation professionnelle des époux</p> <p>C. Situation familiale des époux</p> <p>II. Critères subjectifs : Les désirs des époux</p> <p>A. Logique de justice conjugale</p> <p>B. Logique de gestion</p> <p>C. Logique de transmission</p> <p>III. Changement de régime(s)</p> <p>A. Les raisons du changement : L'intérêt de la famille</p> <p>B. Les conditions du changement</p> <p>Partie II – Du concubinage au pacs, du pacs au mariage : accompagner le couple dans ces nouvelles transitions</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'information des acquéreurs concubins • Du concubinage au pacs • Du pacs (ou du concubinage) au mariage • Du mariage au concubinage... les précautions lors du divorce • Les problématiques propres aux recompositions familiales <p>Partie III – Le couple et l'immobilier</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'acquisition d'immeuble par un couple : droit de rétractation, levée de l'option, sort de l'option dans les opérations liquidatives... • La cession d'immeuble par un couple : protection du logement familial ; pouvoirs et régimes matrimoniaux ; origine du financement...

^{4/} Pour chaque UE, précisez le contenu, les pré requis, la répartition horaire en CM, TD, TP (ou équivalent pour les projets et stages), l'identité et la fonction des intervenants (extérieurs éventuellement) et si l'UE est commune à plusieurs mentions ou spécialités

	<p>Partie IV – Le couple face au patrimoine professionnel Le propriétaire du patrimoine professionnel Le gage des créanciers en cas de dettes professionnelles Le patrimoine en cas de divorce, séparation ou en cas de décès ? Protéger l'époux(se) ou compagnon(gne) des créanciers professionnels Evaluer à la fois la protection de l' époux(se) ou compagnon (gne) et du patrimoine professionnel en cas de décès</p>
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	Cours magistral 18 heures dont 6 heures en visioconférence
Modalité de contrôle des connaissances (écrit/oral, coeff.)	QCM d'évaluation des connaissances

UE2	6 h
Intitulé	Le notaire face à la filiation
But du cours	Maitriser les règles de la filiation
Responsable et nom(s) de l'intervenant(s)	Responsable Mme Valérie DEPADT Intervenants Mme Claire SEJEAN Mme Valérie DEPADT
Pré requis	Connaissance en droit de la famille
Contenu	<p><u>Chapitre 1 – L'adoption plénière</u> Section 1 – Les conditions §1 Conditions relatives à l'adoptant §2 Conditions relatives à l'adopté A- Un enfant abandonné B- Un enfant de moins de quinze ans C- Un enfant non adopté §3 Conditions relatives aux rapports entre l'adoptant et l'adopté</p> <p>Section 2 – La procédure Section 3 – Les effets §1 La création d'un lien de filiation §2 L'irrévocabilité du lien</p> <p><u>Chapitre 2 – L'adoption simple</u> Section 1 – Les conditions Section 2 – La procédure Section 3 – Les effets</p>
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	
Modalité de contrôle des connaissances (écrit/oral, coeff.)	QCM d'évaluation des connaissances

UE3	6 h
Intitulé	Le notaire face au divorce
But du cours	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le rôle du notaire dans les différents types de divorce • Maîtriser les étapes et la chronologie d'un dossier de divorce

Responsable et de l'intervenant(s)	Mme Valérie DEPADT, responsable Me POIVEY-LECLERC et un notaire intervenant
Pré requis	Connaissance en droit de la famille
Contenu	<p>I - Le rôle du notaire dans le cadre du divorce</p> <p>A - dans le cadre du divorce judiciaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le notaire expert : articles 255, 9° et 255, 10 ° du Code civil • Le notaire liquidateur dans le cadre de l'article 265-2 du Code civil • Le notaire liquidateur dans le cadre de l'article 267 du Code civil <p>B - Dans le cadre du divorce par consentement mutuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liquidation des intérêts patrimoniaux • Contrôle des exigences formelles des conventions • Dépôt des conventions au rang des minutes : date certaine et force exécutoire de la convention <p>II - Le rôle du notaire dans le cadre du partage judiciaire</p> <p>A - Dans le cadre du partage simple</p> <p>Le notaire liquidateur dans le cadre de l'article 1361 alinéa 2 du Code de procédure civile</p> <p>B - Dans le cadre du partage complexe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pouvoirs du notaire • Les relations du notaire avec le juge commis • Les obligations du notaire
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	Cours magistral de 6 heures
UE4	6 h
Intitulé	Le notaire face aux aléas de l'indivision
But du cours	Le législateur a prévu de nombreuses mesures visant à fluidifier les situations d'indivision conflictuelle. L'identification du cadre précis d'intervention du notaire et du stade de blocage permet de faire usage de l'outil juridique adéquat.
Responsable et nom(s) de l'intervenant(s)	Mme Valérie DEPADT (Responsable) M. Barthélémy BARTHELET (Intervenant)
Pré requis	Connaissances générales en droit de l'indivision
Contenu	<p>I - Introduction sur la notion d'indivision et sa précarité</p> <p>A. Diversité des indivisions comme des raisons de blocage</p> <p>B. Droits des indivisaires sur leur part indivise</p> <p>II - L'indivisaire, héritier taisant en droit successoral</p> <p>La problématique centrale est ici le silence de l'indivisaire dans sa qualité d'héritier</p> <p>A. La sommation à opter des articles 771 et 772 du Code civil</p> <p>B. Le recours au mandataire successoral de l'article 813-1 du Code civil</p> <p>III - L'indivisaire taisant, les textes de l'indivision et l'intervention judiciaire</p> <p>Le sujet principal de discorde est ici classiquement la vente du bien immobilier indivis</p> <p>A. Les mesures simples de gestion prévues aux articles 815-2 et 815-3 du Code civil</p> <p>B. La représentation judiciaire de l'article 815-4 du Code civil</p> <p>C. L'autorisation de l'article 815-5 du Code civil en cas de refus du coindivisaire</p> <p>D. La procédure de vente à la majorité des 2/3 prévue à l'article 815-5-1 du Code civil</p> <p>E. L'autorisation de l'article 815-6 du Code civil pour toutes mesures urgentes</p> <p>IV - L'indivisaire silencieux et le partage</p> <p>Le partage est enfin le but à atteindre malgré le silence de l'indivisaire</p> <p>A. Droit au partage, partage amiable, attributions préférentielles et éliminatoire</p> <p>B. Les mesures des articles 836 et 837 du Code civil</p>

	C. Introduction et suivi d'une procédure de partage judiciaire et mesure de l'article 841-1 du Code civil
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	
Modalité de contrôle des connaissances (écrit/oral, coeff.)	QCM d'évaluation des connaissances
UE5	6 h
Intitulé	Le notaire face à la famille recomposée
But du cours	Comprendre les problématiques de la famille recomposée Mettre en place des outils de transmission dans les meilleures conditions fiscales
Responsable et nom(s) de l'intervenant(s)	Responsable Mme Valérie DEPADT Intervenant Me Nathalie LEVILLAIN
Pré requis	Bonnes connaissances en droit de la famille et pratique des dossiers de succession
Contenu	<p>I - Comprendre la situation en l'absence d'organisation de la transmission pour l'adapter</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droits légaux des enfants et incidence de l'adoption • Droits légaux de l'autre parent selon le lien de conjugalité • Droits légaux du conjoint • Situation du partenaire de PACS et du concubin <p>II - Organisation de la transmission dans la famille recomposée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix du mode de conjugalité • Mariage et les possibilités offertes par les régimes matrimoniaux/risques d'action en retranchement • PACS : avantage/inconvénients des deux régimes • Concubinage <p>III - Organiser la transmission au profit du conjoint, partenaire, concubin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper un décès prématuré en présence de mineurs : exclusion de l'administration légale de l'autre parent, recours au mandat à effet posthume... • Donation simple versus Donation-partage dans la famille recomposée • Avantager ou évincer l'enfant non commun <p>IV - Organiser la transmission au profit des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper un décès prématuré en présence de mineurs : exclusion de l'administration légale de l'autre parent, recours au mandat à effet posthume... • Donation simple versus Donation-partage dans la famille recomposée • Avantager ou évincer l'enfant non commun <p>V - Consolidation du pacte familial via la RAAR</p>
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	Cours magistral
Modalité de contrôle des connaissances (écrit/oral, coeff.)	QCM d'évaluation des connaissances
UE6	12 h
Intitulé	Le notaire face à la personne vulnérable
But du cours	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender l'impact des différentes mesures de protection • Identifier les spécificités de chacun des nouveaux mandats de protection • Savoir conseiller le mandat de protection adéquat • Être en mesure de rédiger un mandat de protection sur mesure

Responsable et nom(s) de l'intervenant(s)	Mme Valérie DEPADT (responsable du module et intervenant) – Docteur Olivier DRUNAT Chef de service, psychogériatrie, hôpital Bretonneau, AP-HP (intervenant)
Pré requis	Maîtrise des règles fondamentales relatives au droit patrimonial de la famille
Contenu	<ol style="list-style-type: none"> I. L'expertise médicale dans le cadre de la protection des majeurs II. La protection des majeurs vulnérables III. Présentation générale de la loi du 5 mars 2007 IV. La protection judiciaire des majeurs : sauvegarde de justice, curatelle, tutelle V. L'habilitation familiale VI. Le mandat de protection future
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	Cours magistral
Modalité de contrôle des connaissances (écrit/oral, coeff.)	QCM d'évaluation des connaissances

UE7	6 h
Intitulé	Le notaire face à la dimension internationale de la famille
But du cours	
Responsable et nom(s) de l'intervenant(s)	Mme Valérie DEPADT (responsable) et M. Bernard HAFTEL (intervenant)
Pré requis	Connaissance du droit de la famille
Contenu	<p>I Les aspects patrimoniaux de la dimension internationale</p> <p>A - Le couple</p> <p>B - L'enfant</p> <p>II Les aspects patrimoniaux de la dimension internationale</p> <p>A - Le régime des biens</p> <p>B - Les règles relatives aux successions</p>
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	Cours magistral 6 heures
Modalité de contrôle des connaissances (écrit/oral, coeff.)	

UE8	6 h
Intitulé	Le notaire face à la fiscalité de la famille
But du cours	Acquérir, de façon pragmatique, les bons réflexes s'agissant des principales thématiques et problématiques fiscales intéressant la famille en insistant tout particulièrement sur les pratiques à risque et les sujets à enjeux.
Responsable et nom(s) de l'intervenant(s)	Mme Valérie DEPADT (responsable) & Me Stéphanie PAILLARD (intervenant)
Pré requis	Connaissances de base en fiscalité
Contenu	<p>I - Mariage / Pacs / concubinage : comparaison du point de vue fiscal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Foyer fiscal et solidarité fiscale (impôt sur le revenu / impôt sur la fortune immobilière) • Transmission (droits de donation / droits de succession)

	<p>II - Divorce / rupture de Pacs / séparation de fait : sélection de problématiques fiscales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prestation compensatoire • Domicile conjugal • Cas particuliers du partage verbal et du partage inégalitaire <p>III - Enfants : organisation de la vie de l'enfant et mesures financières sous l'angle fiscal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règles de rattachement • Cas particulier de la résidence alternée • Contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants mineurs • Pension alimentaire aux enfants majeurs <p>IV - Immobilier de la famille : sélection de points d'alerte sur le plan fiscal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cession de la résidence principale • Impôt sur la fortune immobilière • Démembrement de propriété • Société civile immobilière <p>V - Responsabilité du notaire en matière fiscale</p> <p>VI - Actualités fiscales : sélection de jurisprudence et de commentaires administratifs</p>
Répartition horaire CM/TD/TP/stage par enseignant	Cours magistral 6 heures
Modalité de contrôle des connaissances (écrit/oral, coeff.)	QCM d'évaluation des connaissances

4.2 – Contrôle des connaissances

MODALITES DE VALIDATION DU DIPLOME

Le contrôle des connaissances s'effectue au moyen :

I - D'un **contrôle continu** basé sur des QCM d'évaluation des connaissances, par modules. Le QCM est effectué en ligne, à l'issue de chaque module.

Les QCM sont obligatoires, notés sur 20 points, coefficient 1.

II - D'un **examen terminal**, comprenant une épreuve écrite et une épreuve orale

- Examen final 4 heures cas pratique (12 points) et sujet de réflexion (8 points), coefficient 4.
- Un grand oral de 20 minutes, coefficient 4

L'examen se déroule à Paris.

Une moyenne de 10/20 est requise pour l'obtention du diplôme universitaire. La moyenne est calculée sur la base de la moyenne des QCM (coeff.1) et de l'examen terminal (coeff.4).

Les stagiaires seront reçus au DU avec une moyenne générale d'au moins 10/20.

Le diplôme comporte les mentions suivantes, selon la moyenne obtenue :

- à partir de 10 : mention passable
- à partir de 13 : mention assez bien
- à partir de 15 : mention bien
- à partir de 17 : mention très bien

4.3 – Procédures d'évaluation de la formation

Selon procédure qualité de l'université.

5 – MAQUETTE DE LA FORMATION (SYNTHESE)

PROGRAMME 2023/2024

Enseignement	Volume horaire	Intervenants
2023/2024		
Le notaire face au couple I. La détermination du régime matrimonial et ses conséquences	6 h	Me Arnaud CERMOLACCE
Le notaire face au couple II. Le PACS	6 h	Me Wilfried BABY
Le notaire face au couple III. Le couple et l'immobilier	3h	Mme Anne Etienney
Le notaire face au couple IV. Le patrimoine professionnel du couple	6 h	Me Sylvie MOMBELLET
Le notaire face à la filiation A. La réforme de l'adoption	3 h	Mme Claire SEJEAN
Le notaire face à la filiation B. La loi relative à la bioéthique	3 h	Mme Valérie DEPADT
Le notaire face au divorce	6 h	Me Hélène POIVEY-LECLERC + notaire nom à confirmer
Le notaire face aux aléas de l'indivision	6 h	M. Barthélémy BARTHELET
Le notaire face à la famille recomposée	6 h	Me Nathalie LEVILLAIN
Le notaire face à la personne vulnérable	12 h	Mme Valérie DEPADT
Le notaire face à la dimension internationale de la famille	6 h	M. Bernard HAFTEL
Le notaire face à la fiscalité de la famille	6 h	Me Stéphanie PAILLARD
Total global	69 h	

FICHE DE PRESENTATION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION

Intitulé exact de la formation : Le notaire et le défi de la famille d'aujourd'hui

Date souhaitée de mise en place : Mars-avril 2024

Conseil de gestion de la composante	Avis Date CFVU	Délibération Date Conseil d'Administration

• Service ou Composante principal	UFR DSPS
• Composante et service associés	
• Autre(s) établissement(s) partenaires(s)	Nemesis
• Responsable de la mention	
• Responsable de l'action	Valérie Depadt

PUBLIC CONCERNE

Formation initiale non Formation continue oui

- Effectifs prévisionnels :
 - Démarrage :
 - Régime de croisière :

FORMATION

- Durée : 1 an
- Modalités d'enseignement :
 - Cours : **oui** - Travaux dirigés : **non** - Conférences : **non**
 - Mémoire : **non** - Stage : **non**
 - Activités culturelles : non

MODALITES FINANCIERES (Préciser prix global ou par année)

Voir fiche financière pour le détail

• Formation initiale	- Droits d'inscription	Droits niveau Master en fonction de l'arrêté ministériel annuel
	- Frais de formation	
• Formation continue (prix global)	- Droits d'inscription	Droits niveau Master en fonction de l'arrêté ministériel annuel (qui s'élèvent à 243 euros pour l'année universitaire 2023-2024)
	- Frais de formation	3650 euros

FICHE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION DE FORMATION CONTINUE

DESIGNATION DE L'ACTION			
Composante de rattachement de l'action	UFR DSPS		
Pôle FC assurant le pilotage pédagogique	Pôle FC		
Intitulé du diplôme, de la formation	DU Le Notaire et les défis de la famille d'aujourd'hui		
Si diplôme conjoint, indiquer le partenaire	Nemesis - Formation notariale		
Volume horaire de la maquette	VH total 69h dont 27h USPN		
Année universitaire	2023-24		
Responsable pédagogique	Valérie Depadt		
Secrétariat pédagogique	Rachelle Senata		
Tarification de la formation			
1- BASE TARIFAIRE STAGIAIRE-APPRENTI-INDI	<i>Tarif A</i>	<i>Tarif B</i>	<i>Droits usagers</i>
Nombre de stagiaires, apprentis, individuels	11		11,00
Recette unitaire (ne pas remplir si base heure grou	3 650,00 €		243,00 €
2- BASE TARIFAIRE - HEURE GROUPE ou TARIF GROUPE			
Nombre de groupe(s)	1		
Reversement au partenaire selon convention			
COÛTS DIRECTS			
COÛTS DE PERSONNEL FORMATION			
	Enseignants UPN : service statutaire		0,00 €
	Enseignants UPN : PUPH - MCUPH		0,00 €
	Enseignants UPN : heures complémentaires		3 645,00 €
	Vacataires sous plafond SS		0,00 €
	Heures conférenciers		0,00 €
	Prestation de service sur conventions (NEMESIS)		27 720,00 €
	TOTAL DES COÛTS DU PERSONNEL DE FORMATION		31 365,00 €
COÛTS SPECIFIQUES			
	Location de locaux		0,00 €
	Communication		0,00 €
	Dépenses d'accueil		200,00 €
	Déplacements et missions		0,00 €
	Fonctionnement/Equipement		0,00 €
	Autres coûts spécifiques		0,00 €
	Droits d'auteur (conception de cours à distance)		0,00 €
	TOTAL DES COÛTS SPECIFIQUES		200,00 €
1- TOTAL SUR COÛTS DIRECTS			31 565,00 €
COÛTS INDIRECTS			
COÛTS DE SOUTIEN			
	Secrétariat et administration de la formation		6 749,00 €
	Ingénierie + gestion de projet enseignant		1 243,00 €
	Ingénierie de projet (CeDIP) Fonctionnement		149,00 €
	TOTAL COÛTS DE SOUTIEN		8 141,00 €
COÛTS DE SUPPORT			
	Fonctionnement support de l'action de formation		594,00 €
	Frais de structure et fonction support université		1 134,00 €
	TOTAL DES COÛTS DE SUPPORT		1 728,00 €
2- TOTAL SUR COÛTS INDIRECTS			9 869,00 €
3 - TOTAL COÛTS COMPLETS (1+2)			41 434,00 €
RECETTES (cf. tarification formation) ET EQUILIBRE FINANCIER			
	Droits d'usagers (droits de scolarité)		2 673,00 €
	Droits de formation (tarifs)		40 150,00 €
	TOTAL DE LA RECETTE PREVISIONNELLE		42 823,00 €
	Marge intégrée au coût de l'innovation et nouveaux pro		1 389,00 €

POINT N°6.4 : Approbation de la régularisation des capacités d'accueil pour les masters MEEF de l'institut Galilée, de SMBH et de LLSHS

Visa :

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L612-6 et L712-3,
- Vu le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master, pris son article 2,
- Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat,
- Vu les statuts de l'Université validés par le Conseil d'administration en date du 25 octobre 2019,

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent le maintien des mêmes capacités d'accueil, sans apporter de modifications pour MEEF de l'Institut Galilée, UFR SMBH et de l'UFR LLSHS.

Votants présents ou représentés : 23

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 1

Ne prend pas part au vote : 1

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Villetaneuse, le 24 novembre 2023

DIRECTION

Téléphone : 01.49.40.36.50

Références : BM/AI/20231123

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

Présents et représentés :

Président : Thierry HURTES

Directeur : Bruno MANIL

Collège A : Sébastien CHENAIS (représenté par Guillaume LOMBARDI), Guillaume LOMBARDI, Anissa MOKRAOUI (représentée par Guillaume LOMBARDI), Nathalie PERNELLE, Sylviane SCHWER (représentée par Nicolas VAUCHELET), Nicolas VAUCHELET

Collège B : Sylvie BORNE, Romain DUBESSY, Sébastien GUERIF, Laure HUNSINGER (représentée par Claudia LAZZARONI), Claudia LAZZARONI, Anne QUEGUINER-MATHIEU, Michaël REDOLFI

Collège C : Vanessa CELLINI, Audrey KEITA, Maxime MICHELIN (représenté par Audrey KEITA), Jean-Philippe RAINGEVAL

Collège D : Iyed EL GOLLI

Collège E : aucun représentant

Collège F : aucun représentant

Personnalités extérieures : Herminia ALEMANY, Thierry HURTES, Thomas JOUANLANNE, Fabrice LOSSON (représenté par Thierry HURTES)

Les membres du conseil de l'Institut Galilée, réunis le 23 novembre 2023 ont voté favorablement, moins une abstention, les capacités d'accueil 2024-2025 pour les licences et les masters.

Le directeur de l'Institut Galilée,


Bruno MANIL

 INSTITUTE GALILÉE
09 Av. Jean Baptiste Clément
93430 VILLETANEUSE
UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

Délibération n° 2024-006
Conseil d'administration
Séance du 9 février 2024

POINT N° 6.5 : Approbation de l'ouverture du parcours Marketing digital de la mention Economie de l'entreprise et des marchés (EEM) et la modification de l'intitulé de master MBFA

Visa :

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L612-6 et L712-3,
- Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat,
- Vu les statuts de l'Université validés par le Conseil d'administration en date du 25 octobre 2019,

Les membres du conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent, la demande d'ouverture de la mention Economie de l'entreprise et des marchés (EEM) parcours Marketing digital et la modification de l'intitulé de master MBFA parcours Management Investissement Transmission et de l'ouverture à la rentrée 2024 de la formation Contrôle de Gestion et Finance d'entreprise (CGFE) en apprentissage et sa fermeture en formation initiale.

Votants présents ou représentés : 23

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



EXTRAIT DE DÉCISION DU CONSEIL DE L'UFR SEG

Séance du jeudi 14 décembre 2023 - 14 h - en présentiel

◆ MEMBRES ÉLUS PRESENTS

COLLÈGE A

P. BATIFOULIER (P) ;
B. DUMONT ;
D. GATTI ;
J-M COURTAULT ;
C. POKASSA (P) ;
D. NAMUR.

COLLÈGE B

F. BOUGUERRA (P) ;
N. COUTINET ;
I. LIOTARD ;
R. MAGNANI ;
J. MARIE.

COLLÈGE IATSS

A. GIROUD (P) ;
C. IACOPINELLI (P) ;
J. KADELINE-GUAMS.

COLLÈGE ÉTUDIANTS

B. KERMAOUI ;
T. Y. MEITE (P) ;
A.P. OPIMBA ;
H. SANAGO ;

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

A. FRANCESCHI (P) ;
L. OUDGHIRI (P) ;
G. PLENIER (P).

◆ MEMBRES DE DROIT PRESENTS

N. COUTINET ;
A. WENESSIA.

Le quorum étant atteint, le conseil débute à 10 h 04.

➤ **Fermeture du parcours Marketing digital de la mention Économie des entreprises et des marchés (EEM) en initial**

Isabelle LIOTARD informe les membres du conseil de la fermeture du parcours Marketing digital de la mention Économie des entreprises et des marchés (EEM) en formation initiale pour l'année universitaire 2024-2025.

VOTE : Les membres du conseil de l'UFR présents et représentés ont voté à l'unanimité pour la fermeture du parcours Marketing digital de la mention Économie des entreprises et des marchés (EEM) en initial.

Nathalie COUTINET

Directrice de l'UFR SEG


Nathalie Coutinet

UNIVERSITÉ
UFR
SCIENCES ÉCONOMIQUES
ET GESTION
PARIS 13

ANNEXE 5 – FORMULAIRE DEMANDE DE MODIFICATION DE L'INTITULÉ D'UNE FORMATION

- **Date de validation en CFVU :**
- **Champs demandés et obligatoires**

1. Diplôme(s) concerné(s) par la demande de modification

Master Mention	MBFA
Parcours	Métiers Commerciaux de la Banque et de l'Assurance
Semestre	S1 et S2

2. Etat souhaité du diplôme à la rentrée suivante

N'indiquez dans le tableau ci-dessous que les UE concernées par la demande de modification majeure. Il est inutile d'explicitier l'ensemble des UE des semestres.

Master Mention	MBFA
Parcours	Management Investissement et Transmission
Semestre	S1 et S2

3. Explication de la demande de modification (15 lignes maximum)

- ✓ sur le plan pédagogique :

Le parcours « Métiers Commerciaux de la Banque et de l'Assurance » est composé de deux sous-parcours : « Risques Bancaires et Supervision » et « Conseiller Clientèle Professionnelle à expertise Patrimoniale ». Seul un des sous-parcours forment aux métiers commerciaux de la Banque et de l'Assurance. Le changement du nom du parcours en « Management Investissement et Transmission » mettra en évidence le rôle de management, qui peut-être celui du Conseiller Clientèle Professionnelle, car il occupe souvent la place d'adjoint dans l'agence ; mais également l'investissement et la transmission qui se retrouvent dans le rôle de gestion patrimoniale et de gestion des risques.

Ainsi, le changement du nom de ce parcours permettrait d'avoir un nom de parcours en cohérence avec les noms des deux sous-parcours et offrirait une meilleure lisibilité de notre offre aux candidats à ces Masters, sur la plateforme.

- ✓ sur le plan organisationnel: à compléter si nécessaire
- ✓ c) sur le plan financier: à compléter si nécessaire

POINT N°6.6 : Approbation du renouvellement de la convention de l'IUT de Saint Denis avec le Mexique dans le cadre de la Licence Pro Hôtellerie Tourisme

Visa :

- Vu l'article 613-1 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2019 accréditant l'Université Paris XIII en vue de la délivrance de diplômes nationaux,
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019,

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent le renouvellement de la convention de l'IUT Saint Denis avec le Mexique dans le cadre de la LP Hôtellerie Tourisme.

Votants présents ou représentés : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



CONVENTION D'APPLICATION
A L'ACCORD CADRE DE COOPERATION

-Double Diplôme-

2023_SRI_838

Entre d'une part

L'Université Paris XIII dénommée Université Sorbonne Paris Nord (ci-après dénommée USPN), représentée par son président Christophe Fouqueré déclarant :

- a) Être un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) - N° SIRET 199 312 380 00017 - code APE 8542Z - TVA intracommunautaire : FR 52199312380
- b) Avoir pour missions : la recherche, l'enseignement, la diffusion culturelle, la prestation de services académiques et professionnels, et la coopération internationale avec des établissements d'enseignement étrangers.
- c) Être domicilié : 99, Avenue Jean-Baptiste Clément, 93430, Villetaneuse, France.

Et

Le Centro de Estudios y Operación de Establecimientos San Angel, S.C, (ci-après dénommée CESSA), représenté par son recteur, M. Alonso Arteaga Guerrero, déclarant :

- a) Être une société civile constituée en vertu de la législation mexicaine disposant de la certification officielle des études par le ministère de l'Éducation pour offrir des programmes de haut niveau et être le propriétaire du Centro de Estudios Superiores de San Angel-CESSA.
- b) Avoir pour mission : la recherche, l'enseignement, la diffusion culturelle, la présentation de services académiques et professionnels et la coopération internationale avec des établissements d'enseignement étrangers en conformité avec les valeurs de son idéologie.
- c) Être domicilié: Morelos N° 7, Tizapán San Ángel, 01090 Mexico, Mexique.

Préambule

Considérant les résultats très positifs des coopérations antérieures entre l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN), et sa composante de l'IUT de Saint-Denis, et le Centro de Estudios y Operación de Establecimientos San Angel, (CESSA) ; Considérant l'Accord-cadre de coopération n° 2023_SRI_837 entre l'Université Paris XIII (ci-après dénommée « USPN ») et le Centro de Estudios y Operación de Establecimientos San Angel (ci-après dénommée CESSA) et, après présentation du présent accord aux autorités de tutelle selon les textes réglementaires en vigueur dans chaque état concerné, il a été convenu ce qui suit :

L'USPN par sa composante, l'IUT de Saint-Denis représentée par sa Directrice, Mme Marie-Hélène VIGLIANO-FEGUIR, et le CESSA, ont décidé de poursuivre et de développer leur coopération au niveau du 1^{er} cycle en

encourageant l'échange d'étudiants français et mexicains et en instituant des programmes de formation diplômante conduisant à la délivrance d'une Licence Professionnelle.

Article 1 : Objet de ce partenariat

L'objet de cette coopération est de permettre aux étudiants de la Licence Professionnelle Management des Activités Commerciales parcours Management des Unités de Restauration de l'IUT de Saint-Denis et aux étudiants de la Licence de Hotelería, d'Administración de Restaurantes et de Gastronomía y Artes Culinarias du CESSA de profiter de l'enseignement supérieur des deux établissements dans l'objectif d'offrir une formation de qualité et de haut niveau.

Au-delà de l'échange d'étudiants stipulé dans l'article 6 de l'Accord-cadre susmentionné, la présente convention a pour objectif de préciser les modalités de formation et les conditions, aboutissant à la délivrance du diplôme de Licence Professionnelle Hôtellerie Restauration par l'USPN et les diplômes de Licenciaturas de Hotelería ; de Administración de Restaurantes et/ou de Gastronomía y Artes Culinarias par le CESSA au moyen d'un parcours supplémentaire de formation professionnelle.

L'objectif principal de cet accord est d'établir des relations internationales propices à la formation professionnelle du secteur hôtelier pour que :

- a. Les étudiants mexicains diplômés des licences Hotelería, d'Administración de Restaurantes et de Gastronomía y Artes Culinarias du CESSA, ayant validé au moins 6 semestres d'études, puissent être inscrits en la Licence Professionnelle en Hôtellerie et Restauration, programme développé par l'USPN-IUT de Saint Denis, afin de pouvoir réaliser un stage d'au moins quatre (4) mois, permettant d'acquérir des compétences professionnelles nécessaires pour se voir délivrer le titre professionnel correspondant, reconnu par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- b. Les étudiants français de la Licence professionnelle Hôtellerie et Restauration de l'IUT de Saint-Denis, en vertu du principe de réciprocité, bénéficient de la possibilité d'effectuer un stage au Mexique, sous couvert du Estudios Superiores de San Ángel, afin de pouvoir réaliser un stage d'au moins quatre (4) mois permettant d'acquérir des compétences professionnelles nécessaires, pour se voir délivrer le titre professionnel correspondant, reconnu par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 2 : Responsables académiques et administratifs

La coordination de ce programme conjoint de formation est confiée :

CESSA	
Responsable académique Nom : XXX Service : Responsable de la Licenciaturas « Hotelería », d'« Administración de Restaurantes » et de « Gastronomía y Artes Culinarias ». Courriel : XXX	Responsable administratif Nom : XXX Service : XXX Courriel : XXX Téléphone : XXX

Téléphone : XXX	
USPN	
Responsable académique Nom : M. Bruno CARDINALE Service : Responsable de la Licence Professionnelle Management des unités de Restauration Courriel : bruno.cardinale@cyu.fr Téléphone : 06 12 93 51 65	Responsable administratif Nom : Mme Sabrina Mimoune Service : Département TC Courriel : fatma.mimoune@univ-paris13.fr Téléphone : 01 49 40 62 74

Article 3 : Niveau de diplôme et modalités des mobilités étudiantes

Pour être autorisés à participer au programme de double diplomation, les étudiants du CESSA doivent avoir validé au moins 6 semestres d'études et doivent être régulièrement inscrits en quatrième année de la Licenciaturas de Hotelería, d'Administración de Restaurantes et de Gastronomía y Artes Culinarias. Les étudiants mexicains sélectionnés pour ce programme doivent effectuer un stage d'une durée d'au moins quatre (4) mois, renouvelable une fois, donnant droit aux 30 crédits ECTS reconnus dans les deux établissements partenaires, sous supervision de l'USPN en France.

Pour être autorisés à participer au programme de double diplomation, les étudiants de l'USPN doivent avoir validé la Licence Professionnelle Management des unités de Restauration et doivent être régulièrement inscrits en quatrième année dans la formation de DUETI. Les étudiants français sélectionnés pour ce programme doivent effectuer un stage d'une durée d'au moins quatre (4) mois, renouvelable une fois, donnant droit aux 30 crédits ECTS reconnus dans les deux établissements partenaires, sous supervision du CESSA au Mexique.

L'équivalence entre les formations de CESSA et de l'USPN sont détaillées dans l'Annexe 1.

Article 4 : Nombre de places pour le programme de double diplomation

Le nombre maximum d'étudiants concernés par la double diplomation est de cinq (5) par année académique pour chacun des partenaires.

Le nombre exact d'étudiants concernés sera communiqué à l'USPN à la date de nomination. Le nombre maximum de personnes concernées pourra être modifié chaque année d'un accord commun entre les parties.

Article 5 : Conditions d'admission et le calendrier des sélections

Les candidats à la mobilité passeront par une procédure de sélection, consistant à la soumission de dossiers de candidature et d'un entretien.

Afin d'être éligibles, les étudiants du CESSA doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé l'intégralité de la licenciature professionnelle de Hotelería, d'Administración de Restaurantes et/ou de Gastronomía y Artes Culinarias
- Avoir été admis par les commissions compétentes de l'USPN et du CESSA
- Maîtriser la langue française (niveau B2)

- Avoir obtenu le visa requis

Les étudiants d'USPN doivent remplir les critères équivalents :

- Avoir validé l'intégralité de la licence professionnelle Management des Unités de Restauration
- Être inscrit en DUETI à l'IUT de Saint Denis
- Avoir été admis par les commissions compétentes du CESSA et de l'USPN
- Maîtriser la langue espagnole (niveau B2)
- Avoir obtenu le visa requis

Calendrier des sélections

Ce programme conjoint de formation est mis en place à partir de la rentrée de septembre 2024. La nomination des candidats par l'établissement d'origine devra avoir lieu au plus tard avant fin février. La sélection des candidats par l'établissement d'accueil aura lieu courant mars. Les candidats reçus devront en être informés au plus tard avant début avril.

La phase de sélection des étudiants comporte nécessairement un entretien. Les candidats doivent posséder de très bonnes compétences académiques. L'entretien a lieu au cours du mois février ou mars et se déroule soit par visio-conférence soit au sein de l'établissement d'origine. Dans ce dernier cas, les deux établissements conviennent de partager les frais de mission.

Les procédures sont détaillées dans l'annexe 2 « Procédures étudiants acceptés au double diplôme »

Article 6 : Processus et frais d'inscription

Les étudiants français et mexicains seront accrédités par leur école d'origine.

Les étudiants seront exonérés des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil et s'acquitteront des droits de scolarité de leur établissement d'origine.

Les étudiants mexicains s'acquitteront du paiement de la CVEC (Contribution de vie étudiants et de campus) d'un montant de 100 euros pour l'année académique 2023-2024.

Article 7 : Démarches et frais liés au séjour

L'ensemble des frais liés à la mobilité (transport internationaux, hébergement et frais de vie) seront à la charge des étudiants. Ils bénéficieront des facilités accordées à tout étudiant inscrit dans l'établissement d'accueil (demandes de logement étudiant, accès aux bibliothèques, restauration universitaire, etc.).

Les étudiants effectueront eux-mêmes toutes les démarches liées aux visas, permis de séjour et autres documents nécessaires pour garantir sa mobilité en double diplôme. Les deux établissements s'engagent à aider à l'installation des étudiants en mobilité dans la mesure de leurs moyens respectifs.

L'USPN et le CESSA s'engagent à conseiller, assister et donner toutes les informations utiles aux étudiants inscrits en double diplôme (notamment en matière de recherche de logement, de perfectionnement linguistique, d'aide à la recherche, d'encadrement académique etc.).

Article 8 : Assurance

Les étudiants doivent être couverts par la sécurité sociale et être assurés en responsabilité civile selon la réglementation en vigueur en France. De plus, les étudiants devront être assurés contre un éventuel

rapatriement qu'ils pourraient subir pendant leur séjour en France.

Article 9 : Conditions de délivrance du diplôme

Les étudiants admis dans ce programme se verront délivrer le diplôme de l'institution d'accueil selon les conditions suivantes :

9.1. Stage

Les étudiants mexicains et français effectueront dans le pays d'accueil une période de formation en entreprise de quatre (4) mois au minimum, sous contrat de stage.

La recherche de stage incombe aux stagiaires. Toutefois, les deux institutions s'engagent à aider activement les étudiants accueillis dans leur recherche de stage, si nécessaire. En complément de cette aide, les étudiants accueillis se verront attribuer un tuteur qui assurera le suivi en entreprise et la rédaction d'un mémoire professionnel.

9.2. Evaluation

Les UE, autre que l'UE Mémoire d'entreprise sont considérés comme validés dans la mesure où l'étudiant s'est vu délivrer la licence professionnelle requise dans son établissement d'origine, les programmes ayant été reconnus comme équivalents par les deux institutions (cf. annexe 1).

Les étudiants devront rédiger un mémoire à l'issue de leur stage, valant 30 crédits ECTS.

Les deux établissements coopéreront conjointement afin de mettre en œuvre un programme d'évaluation commune en permettant aux enseignants de venir au Mexique ou en France pour procéder aux soutenances de mémoires exigés pour l'obtention de la Licence Professionnelle Management des Activités Commerciales parcours Management des Unités de Restauration. Les soutenances de mémoires peuvent avoir lieu en présentiel ou en distanciel.

La note minimale de réussite du programme pour les étudiants inscrits à l'USPN pour leur programme de mobilité est de 10 sur 20.

En cas de non obtention du diplôme de l'établissement d'accueil, les institutions partenaires d'un commun accord se réservent le droit d'autoriser les étudiants à poursuivre ce programme l'année suivante.

Article 10 : Diplômes délivrés

Un étudiant inscrit dans ce programme et ayant satisfait aux conditions d'obtention du diplôme se verra délivrer par les jurys concernés, le diplôme de Licence Professionnelle Management des Activités Commerciales parcours Management des Unités de Restauration de l'USPN et le diplôme Licenciaturas en Hoteleria, Administración de restaurantes, *ou* Gastronomía y Artes Culinarias du CESSA.

Chaque partenaire s'engage à fournir aux étudiants une attestation de réussite, si possible, au plus tard trois semaines après l'annonce des résultats. Le diplôme définitif, signé par les autorités concernées, est délivré, si possible, dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Article 11 : Bourses d'étude

Les deux parties s'engagent à négocier avec les interlocuteurs adéquats la possibilité que ce programme conjoint soit éligible à des programmes de bourses.

Le cas échéant et sauf dispositions réglementaires contraires, en vertu du présent accord, les étudiants suivant ce programme continueront à percevoir pendant leurs études, les bourses ou les prêts qui leur sont accordés par leur gouvernement ou autorités nationales, locales, régionales, pour les études suivies dans leur établissement d'origine.

Article 12 : Responsabilité

12.1. Responsabilité de la gestion des programmes

Les coordonnateurs sont responsables de la gestion des programmes mis en œuvre dans le cadre de ce présent accord et fournissent annuellement un bilan à leur établissement respectif.

12.2. Responsabilité en cas d'incident

En cas d'incident ou d'accident survenu pendant la période au sein de l'établissement d'accueil dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'institution, l'USPN et le CESSA considèrent que l'étudiant est seul responsable de l'incident ainsi que des dommages causés à des tiers et seront déchargés de toute responsabilité. Toutefois, la responsabilité de l'établissement d'accueil sera engagée dans le cas où l'établissement d'accueil est reconnu responsable d'une mise en œuvre insatisfaisante des prestations à sa charge dans le cadre de la prise en charge des étudiants.

Article 13 : Durée et renouvellement

Cette convention prendra effet à la date de sa signature et pour la durée de l'Accord-cadre de coopération (soit d'une durée de 5 ans).

Chaque année académique, les représentants académiques et administratifs mentionnés à l'article 2 font un bilan de la coopération et de sa mise en œuvre.

Six mois avant la date d'expiration de la présente convention, un rapport d'activité, établi par les représentants académiques visés à l'article 2, est adressé aux recteurs de leurs établissements respectifs, afin de décider du renouvellement de cette convention.

Au-delà de la période de validité de la convention, et en cas de renouvellement, le projet en cours doit être évalué et un nouveau projet sera soumis pour renouvellement explicite par un avenant ou par un nouvel accord d'application signé par les deux institutions.

Article 14 : Communication et promotion

Les deux parties s'engagent à assurer la promotion de ce programme au sein de leur établissement et à ce titre peuvent utiliser le logo de l'établissement partenaire. Ils s'engagent à informer leurs étudiants des modalités de ce programme et à fournir au partenaire toutes les informations nécessaires au déroulement de ce programme.

Article 15 : Amendements et Accord-cadre

Les articles de la présente convention pourront être amendés ou modifiés par le biais d'un avenant. Toutes les autres clauses et conditions de l'Accord-cadre (2023_SRI_837) demeurent inchangées et restent en vigueur.

Article 16 : Résiliation

Le présent accord peut être résilié à tout moment par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé

de réception moyennant un préavis de six (6) mois.

Cette rupture ne peut faire obstacle, pour les étudiants concernés, à la poursuite des stages en cours. Les deux parties continueront de traiter la formation des étudiants inscrits au programme de double diplôme avant la résiliation de cet accord.

L'USPN et CESSA ne recruteront pas de nouveaux étudiants pour le programme de double diplôme immédiatement après la résiliation de cet accord.

Article 17 : Langue et nombre d'exemplaires

La présente convention est rédigée en langue française et en langue espagnole, en deux exemplaires, avec un exemplaire pour chaque établissement. Chacune des versions linguistiques fait foi.

Fait à Villetaneuse,
Le

Le Président de l'Université Paris XIII - USPN

Christophe Fouqueré

Fait à Mexico,
Le

Le Recteur du CESSA

Alonso Guerrero Arteaga

Annexe 1 : L'équivalence entre les formations de CESSA et de l'USPN

Annexe 2 : Procédures étudiants acceptés au DD



Procédures pour les étudiants acceptés au double diplôme
Bruno Cardinale (IUT Saint Denis, USPN)
Elia Perez (CESSA)

Procédures	Documents	Personne impliquée	Dates
Entretien et sélection des candidats	-----	Elia PÉREZ	Février - mars
Rédaction et correction des documents	<ul style="list-style-type: none"> - CV complet et détaillé en vue de la VAP et de la recherche d'un contrat d'apprentissage ou de stage. - CV concernant le service à intégrer : restauration, conciergerie, front office etc. et aussi le type d'établissement - Lettre de motivation pour les entreprises - Certificats de stage 	ÉTUDIANTS Elia PÉREZ/Bruno CARDINALE	Mars
Réunion d'information avec les candidats retenus	- Présentation du programme et recommandations générales	Elia PÉREZ	Mars
Inscription Campus France http://www.mexique.campusfrance.org/ Obtention des identifiants	<ul style="list-style-type: none"> - CV - Acte de naissance (\$81.00 m.n.) - Photos d'identité - Suivre la procédure 	ÉTUDIANTS	Mars
Envoi des identifiants de Campus France à Rahma Mehiz	- Lien	Elia PÉREZ Rahma Mehiz	Mars
Recherche de contacts Trouver un stage depuis le départ et demander la convention à Bruno	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de motivation par enseigne souhaitée, - Recherche de postes sur le journal des palaces http://www.journaldespalaces.com/nl.php 	Elia PÉREZ/ Bruno CARDINALE/ Etudiants	Mars-juin
Envoi de lettres d'acceptation	- Lettres d'acceptation	Bruno CARDINALE	Avril-Juin
Séminaire de préparation du séjour en France à destination des étudiants qui partiront	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du programme de la licence. - Informations générales (banque, mutuelle, compagnies téléphoniques), religion, transports. 	Elia PÉREZ	Juin
Inscription et passation de la certification de langue DELF B2	- Remplir formulaire d'inscription	ÉTUDIANTS	avril-Juin

Démarches du visa à l'Ambassade de France	<ul style="list-style-type: none"> - Remplissage des formulaires annexe 1 et 2 payer (\$2 300.00) à Campus France - Demander la liste de traducteurs officiels - Photos d'identité format passeport 3,5x4, 5 de crâne à la mâchoire 3 cm 2,3 large d'oreille à oreille - Visa Montant juste 1, 624.00\$* 	ÉTUDIANTS Elia PÉREZ	Juin-juillet
Réception du visa	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien à l'ambassade 	AMBASSADE	Août
Extrait d'acte de naissance	<ul style="list-style-type: none"> - Tesorería payer 81.00\$ - Faire apostiller 250.00\$ (Archivo general de notaria, metro Candelaria) - Faire traduire 400.00\$ l'IFAL propose un service traduction 		
Recherche du logement	<p>Pour le logement se connecter sur :</p> <p>http://www.ciup.fr/ http://www.crous-creteil.fr/ http://www.pap.fr/ http://www.estudines.com/ https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lelogement/ http://www.labanquedesetudiants.com/s-installer/ https://login.live.com/login.srf?wa=wsignin1.0&rpsnv=12&ct=1401627606&rver=6.4.6456.0&wp=MBI_SSL_SHARE_D&wreply=https:%2F%2Fmail.live.com%2Fdefault.aspx&lc=1036&id=64855&mkt=fr-fr&cbcxt=mai https://www.campusea.fr/fr https://www.facebook.com/groups/321210054613229/?fref=ts http://www.appartager.com/ http://es.bedycasa.com/ http://www.homestay-in-paris.com/ http://www.parisattitude.com/ http://www.pap.fr/ (ils ne demandent pas de garant) http://www.ciup.fr/fondation-deutsch-de-la-meurthe/ (sans passer par la maison du Mexique) http://www.ciup.fr/maison-heinrich-heine/ Roomlala http://fr.chambrealouer.com/location?utm_source=Bing-France-FR&utm_medium=cpc&utm_content=France-Global-Roomlala&pass=bingads&utm_campaign=France%20Global%20-%20RoomLala&utm_term=%5Broomlala%5D locservices https://www.locservice.fr/proprietaires/</p>	ÉTUDIANTS	Mai-septembre

Le gouvernement peut se porter garant à travers « La clé » aller sur la page	http://www.mapiaule.com/aides-financieres/la-cle-la-caution-locative-etudiante-qui-se-porte-garant-pour-vous/a15525.html#.WX-w3lGQy1s http://www.lokaviz.fr/n/a-qui-s-adresse-la-cle/n:473		
Arrivée des étudiants en France. Si possible tous en même temps	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants se rejoignent et conviennent d'un rendez-vous avec Bruno CARDINALE pour une prise de contact. - Contacter Bruno par SMS. - Installation. 	ÉTUDIANTS Bruno CARDINALE	Septembre
Paiement de la CVEC	<ul style="list-style-type: none"> - https://cvec.etudiant.gouv.fr/ 100 euros. - Télécharger l'attestation de paiement 	Étudiant	Septembre-octobre
Demande du visa de travail si contrat d'apprentissage : permis temporaire de travail demandé <u>à la main d'œuvre étrangère de Paris (MOE)</u> . 21 rue Madeleine VIONNET 93300 Aubervilliers	<ul style="list-style-type: none"> - Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois, traduit et apostillé (\$500m.n. voir ci-dessus). - Copie du contrat d'apprentissage, - Déclaration préalable à l'embauche - Passeport - Certificat médical - Originaux et photocopies de chaque document - Photos 	ÉTUDIANTS	Octobre-décembre
Démarches auprès du ministère de l'intérieur DREETS.	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat d'embauche - Passeport, copie - Visa, copie (3, 000m.n.) - Convocation de l'OFFI ou titre de séjour - Attestation de logement - Carte d'identité scolaire ou lettre d'acceptation - Une enveloppe timbrée avec nom, prénom et adresse - Deux formulaires CERFA (15186*01/10103*05) remplis - Promesse d'embauche. 	*cette information fait référence à tous les contrats. Ce sont des réquisitions générales.	
Démarches OFFI (Office français de l'immigration et de l'intégration)	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport - Visa validé - Tampon d'entrée au pays - Attestations de logement - Formulaire ambassade de France au Mexique - Photo de 3.5cm x 4.5cm <p>Visite médicale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Passeport - Convocation de l'OFFI - Timbre (acheté sur le site de l'OFFI 58€ ou n'importe quel bureau de tabac) 		
Rentrée, et inscription à l'IUT	<ul style="list-style-type: none"> - Papiers d'identité - Passeport, avec copie 	ÉTUDIANTS	Septembre

LMDE (17€ par an) responsabilité civile Banque recommandée : La Banque des étudiants (BNP Paribas)	<ul style="list-style-type: none"> - Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois traduit et apostillé (copie) - Photos - Notes de la licence du CESSA, copie - Diplôme de la licence, avec copie - Assurance maladie, avec copie - Contrat d'apprentissage/stage. - Mutuelle, avec copie ou assurance avec clause de rapatriement - LMDE responsabilité civile 		
Assurance maladie (consulter le site sur internet)	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de naissance - Acte de naissance traduite - Contrat d'apprentissage - Passeport - Premier bulletin de salaire 		
VAP déclenchée pour validation des disciplines de la licence sauf le mémoire.	<ul style="list-style-type: none"> - CV détaillé, - Certificats de stage, - Diplômes, reconnaissance de Lausanne, copie - Diplôme de la licence, copie - Acte de naissance, traduite et apostillé 	Bruno CARDINALE	Novembre
Rapport des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'intégration à l'université et à la culture française. 	ÉTUDIANTS Rendent à Elia PÉREZ	Janvier
Suivi des cours (si apprentissage), 1 ^{ère} visite en entreprise de tuteur en décembre/janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Livret d'entreprise 	ÉTUDIANTS/Maître d'apprentissage/ Bruno CARDINALE	Décembre
Sélection du sujet pour la rédaction du mémoire. Suivi du mémoire par le tuteur et Elia Pérez : aide conseils de fond, forme grammaticale, morphosyntaxe etc. fin: 30/08	<ul style="list-style-type: none"> - Mémoire 	Elia PÉREZ/tuteur Etudiants	Janvier
2 ^{ème} visite en entreprise du tuteur	<ul style="list-style-type: none"> - Livret d'entreprise - Mémoire 	Elia PÉREZ/Bruno CARDINALE Etudiants	Mars –avril
Rédaction du mémoire	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur la deuxième partie du mémoire 	Elia PÉREZ/Bruno CARDINALE Etudiants	Juin-Juillet
Soutenance des mémoires à Mexico ou à Paris en présentiel ou distanciel	<ul style="list-style-type: none"> - Rendu de 3 Mémoires imprimés par l'étudiant à destination du jury + envoi du mémoire définitif à Bruno CARDINALE - Note minimale de réussite 10/20 	Etudiants Elia PÉREZ/Bruno CARDINALE Jury franco-mexicain	Septembre
Jury final à l'IUT	-----	Bruno CARDINALE	Octobre
Mise à jour d'un annuaire des anciens	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées des entreprises où vous travaillez 	Etudiants Elia PÉREZ	Novembre
Réception du diplôme de licence	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction pour demander le diplôme via mail. - Envoi du diplôme scolarité. - Retirer le diplôme 	Elia Pérez – Bruno CARDINALE – scolarité - étudiants	Un an

Extrait de Procès-Verbal

Conseil de l'Institut du 19 décembre 2023

Présents, Membres du Conseil :

Jocelyn ACHARD, Monique GASPERINI, Salah RAMTANI, Frédéric SCHOENSTEIN, Sarah LECOSSAIS, Vianney MILLE, David TINGAUD (donne pouvoir à Vianney MILLE), Dalel BOUZID (donne pouvoir à Emmanuel FAYOLLE), Valérie Barres (donne pouvoir à Thomas JOSEPH), Emmanuel FAYOLLE, Thomas JOSEPH,

Mélanie DAVID, Jan STEC, Edhi BEN ABDELWAHED (donne pouvoir à Mélanie David), Siham RAMDANI

Gwenaëlle BADUFLE-DOUCHEZ, Marlène GUINIER (donne pouvoir à Gwenaëlle BADUFLE-DOUCHEZ), Fouad BEN AHMED

Massian BA, Tommy DUARTE, Océane LOURENCO, Cécile CHAARANI

Invités : Marie-Hélène VIGLIANO, Julie DAVID, Inès BENCHERAI, Florent TETART, Lilia SMAOUI, Mohamed HABOUSSI, Audrey VALENTIN, Abdelhamid LIMANI

EXCUSES : Dominique RUAUX, Philippe DJEMIA, Nathalie DUPONT, Julie BOUCHARD

22 élus présents dont 5 représentés.

Jocelyn Achard ouvre la séance à 17h15, Marie-Hélène VIGLIANO démarre l'ordre du jour.

Avant les informations générales, les 4 étudiants élus et présents se sont rapidement présentés (4 étudiants GEA)

I. Avis sur la convention avec le Mexique dans le cadre de la LP Hôtellerie Restauration

Bruno Cardinal invité en visio, présente 2 points : la délocalisation de la LP hôtellerie et restauration à Guyancourt et le renouvellement de la convention avec le Mexique.

Point convention avec le Mexique : cette licence avait un partenariat avec une école à Mexico (le CSA) qui est accréditée par l'école de Lausanne. Cette convention est en total réciprocité : les étudiants mexicains peuvent venir faire un stage de 4 mois dans des établissements parisiens et doivent rédiger un mémoire en français et s'ils valident ce mémoire on leur délivre la LP. On a accueilli 16 mexicains.

Nos étudiants peuvent partir 8 mois au Mexique mais aucun étudiant n'a voulu partir.

Cette convention existe depuis longtemps mais avec l'administration provisoire elle n'a pas été renouvelée. C'est l'objet de l'avis demandé dans le cadre de ce CI : revalider la convention qui a été revue par la DRI et les RI de l'IUT.

Salah Ramtani se pose la question des critères de validation de leur licence. Bruno, rappelle que les critères de l'université sont bien respectés (10 de moyenne et validation du mémoire).

Les frais d'inscriptions sont payés aux universités d'origine respectives.

La convention avec le Mexique est soumise à l'avis du conseil. Cette dernière est votée à l'unanimité des votants moins une abstention.

Marie-Hélène VIGLIANO

Directrice de l'IUT

Lilia SMAOUI

Directrice adjointe de l'IUT

Jocelyn ACHARD



POINT N° 6.7 : Approbation des bornes de l'année universitaire 2023-2024

Visa :

- Vu la loi du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,
- Vu le décret du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages,
- Vu le décret n° 2015-1865 du 30 décembre 2015 relatif aux bénéficiaires et aux prestations de la protection universelle maladie et à la cotisation forfaitaire prévue à l'article L. 381-8 du code de la sécurité sociale
- Vu les statuts de l'Université validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019.

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent la fixation des bornes de l'année universitaire 2023-2024, pour les diplômes en formation initiale :

L'année universitaire débute le 1^{er} septembre de l'année 2023 et s'achève le 31 août 2024

- Pour les Licences 3, les Licences professionnelles, les Masters 1-2 et les ingénieurs :

L'année universitaire débute le 1^{er} septembre de l'année 2023 et s'achève le 30 septembre de l'année 2024 (périodes de stage et de délibération de jurys compris) ;

- Pour la dernière année du cycle ingénieur

L'année universitaire débute le 1^{er} septembre de l'année 2023 et s'achève le 31 octobre 2024 pour permettre la soutenance des mémoires de stage

- Pour les doctorants de dernière année de thèse

L'année est étendue au 31 décembre 2024 sans se réinscrire.

Votants présents ou représentés : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Séance du 18 janvier 2024

Délibération N°2021-081- Portant sur les bornes de l'année universitaire

Visa :

- Vu la loi du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,
- Vu le décret du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages,
- Vu le décret n° 2015-1865 du 30 décembre 2015 relatif aux bénéficiaires et aux prestations de la protection universelle maladie et à la cotisation forfaitaire prévue à l'article L. 381-8 du code de la sécurité sociale
- Vu les statuts de l'Université validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019.

Projet de délibération :

- La CFVU fixe les bornes de l'année universitaire 2023-2024, pour les diplômés en formation initiale:

L'année universitaire débute le 1^{er} septembre de l'année 2023 et s'achève 31 août 2024

- Pour les Licences 3, les Licences professionnelles, les Masters 1-2 et les ingénieurs :

L'année universitaire débute le 1^{er} septembre de l'année 2023 et s'achève le 30 septembre de l'année 2024 (périodes de stage et de délibération de jurys compris) ;

- Pour la dernière année du cycle ingénieur

L'année universitaire débute le 1^{er} septembre de l'année 2023 et s'achève 31 octobre 2024 pour permettre la soutenance des mémoires de stage

- Pour les doctorants de dernière année de thèse

L'année est étendue au 31 décembre 2024 sans se réinscrire

Votants présents ou représentés :

Le Vice-Président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

POINT N°7.1 : Approbation des consignes pour la composition des comités de sélection

Visa :

- Vu la décision du Conseil académique restreint du 25 janvier 2024

Les membres du Conseil d'administration donnent un avis favorable concernant les consignes pour la composition des comités de sélection, Ce recueil, annexé à la présente délibération, contient l'ensemble des règles applicables à la composition des comités de sélection dans le cadre du recrutement des enseignants-chercheurs.

Votants présents ou représentés : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne ParisNord



CONSEIL ACADEMIQUE REUNI EN FORMATION RESTREINTE

Extrait du registre des délibérations du 25 janvier 2024

Le 25 janvier 2024, le conseil académique de l'Université Paris XIII (dénommée Sorbonne Paris Nord) a tenu séance, en formation restreinte, aux fins de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents ou représentés :

Collège A

Julien BARRAL
Frédérique BASSINO
Azzedine BOUDRIOUA
Julien CAZALA
Henry DE THÉLIN
Camal GALLOUJ
Bernard HAFTEL
Dominique LEDOUX
Kwamivi Bernardin MAWUSSI
Pascale MOLINIER
Laurence MOTTE
Olivier OUDAR
Marie-Anne PAVEAU
Anne PELLÉ
Denis PERNOT
Carole PLANÈS
Céline ROUVEIROL
Mehrddad VAHABI

Collège B

Éric ASSIER
Emmanuel AUDUSSE
Alice BELLICHA
Jérôme BITON
Céline BLOUD-REY
Jean-Christophe DUBACQ
Corinne DULUARD-CURLEY
Samir FARHAT
Hélène FRISON
Karine GRANDPIERRE
Éric HOFFBECK
Jonathan MARIE
Catherine MATHA
Tony PALAMA
Chantal POTEAUX
Nathalie REY
Sophie TOULOUSE

Les membres du Conseil académique réunis en formation restreinte aux collèges A et B donnent un avis favorable aux vadémécums sur :

- Les congés de recherche et de conversion thématiques (CRCT)
- Les congés pour projet pédagogique (CPP)
- Les comités de sélection.

Ces recueils contiennent l'ensemble des règles applicables à l'attribution d'un CRCT et d'un CPP et à la composition des comités de sélection dans le cadre du recrutement des enseignants-chercheurs.

Votants : 35

Pour : 35

Extrait certifié conforme,
Fait à Villetaneuse, le 25 janvier 2024

La Vice-présidente du conseil académique

Anne PELLÉ



Recrutement des enseignants- chercheurs : composition des comités de sélection

CAC R 25 janvier 2024

CA du 9 février 2024

ATTISER LES CURIOSITÉS

UNIVERSITÉ
SORBONNE
PARIS NORD



www.univ-spn.fr

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE
CAMPUS CONDORCET | A^SPC
PARIS-AUBERVILLIERS | Alliance Sorbonne
Paris Cité

Recrutement des enseignants-chercheurs à l'USPN

Composition des Comités de sélection

Vote du conseil académique restreint du 25 janvier 2024

Vote du conseil d'administration du 9 février 2024

Statut des comités de sélection

Des comités de sélection sont institués en vue des concours de recrutement des professeurs et des maîtres de conférences, de la nomination de fonctionnaires d'autres corps en position de détachement dans ces fonctions et des mutations prévues aux articles 33 et 51 du décret n°84-431 du 06 juin 1984 modifié.

Les comités de sélection ne sont pas pérennes : ils doivent être constitués pour chaque emploi déclaré vacant ou créé. Toutefois, un **même comité de sélection peut être constitué pour pouvoir plusieurs emplois d'enseignant-chercheur lorsque ces emplois relèvent d'une même discipline. Néanmoins, les comités doivent se réunir de manières distinctes pour chaque poste.**

Il est désormais possible pour les enseignants-chercheurs d'être membre de plus de trois comités de sélection que ce soit au sein de l'université Paris XIII-USPN ou d'établissements extérieurs à l'université.

Préconisation de l'USPN dans la composition des comités de sélection.

- **Nombre de membres.**
- **Le nombre minimum de membres dans un comité de sélection soit compris entre 10 et 20 membres** (CACR du 3/12/2018). En cas de dérogation à ce principe (8 à 9 membres), la composition du comité de sélection devra être accompagnée d'un courrier argumenté de demande de dérogation.

Ce nombre vise à anticiper les départs potentiels qui pourraient survenir dès que la liste des candidatures sera connue, afin de permettre le respect de la règle du triple quorum et donc le déroulement des travaux.

- **Membres des COS.**
- Les comités de sélection créés en vue de pourvoir **un emploi de maître de conférences sont composés à parité de maîtres de conférences et assimilés et de professeurs des universités et assimilés.**
- **Seuls les professeurs des universités et assimilés peuvent être nommés membres d'un comité de sélection chargé du recrutement d'un professeur des universités.**
- **Sont exclus de la composition des comités de sélection :**
 - Les *chercheurs, les enseignants-chercheurs et assimilés non titulaires* (ex : MCF stagiaire qui ne peuvent examiner les demandes de MCFs en mutation), *en disponibilité, en position hors cadre, en congé parental, en congé maladie, à la retraite* (y compris les professeurs émérites).

- Les professeurs agrégés ou certifiés du second degré (ESAS) affectés dans le supérieur sont exclus de toute participation à un comité de sélection.

- Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) sont également exclus de toute participation à un comité de sélection.

- **Le nombre de membres extérieurs doit être supérieur ou égal à 50 % du nombre** (CA du 11 décembre 2009).
- Les membres des comités de sélection sont choisis en raison **de leur compétence et en majorité parmi des spécialistes de la discipline dont relève l'emploi**¹. Le nombre des membres spécialistes de la discipline **doit être supérieur à 50 % du nombre**.

Afin de renforcer la transparence des comités et de respecter les règles de déontologie (CA du 11/12/2009), effectue un certain nombre de recommandations dans la composition des comités de sélection:

- **Le directeur du laboratoire concerné ne peut être président du comité de sélection.**
- **Les membres extérieurs ne doivent pas appartenir au laboratoire concerné.**
- **Le président du comité de sélection est extérieur à l'université Sorbonne Paris Nord**
- **Le vice-président du comité de sélection est un membre de l'université Sorbonne Paris Nord.** Lors des recrutements de maîtres de conférences, le vice-président du comité de sélection peut être un maître de conférences.

La constitution du comité de sélection **doit se faire en concertation avec l'unité de recherche et la ou les composantes, formations concernées par le recrutement.**

Il est impératif que les listes comportent :

- **Le directeur de l'unité de recherche ou son représentant** (Information du conseil laboratoire ou PV)
- **Le responsable de formation ou du département ou son représentant** (PV du conseil restreint du département ou de la composante).
- **Quand il s'agit d'un institut, le conseil d'institut en formation restreinte nomme également un membre** pour représenter l'institut (PV du conseil restreint de l'institut). Il peut s'agir du représentant formation si l'institut le souhaite.

Parité.

- Les comités de sélection doivent **comprendre une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe et au moins deux personnes de chaque sexe.**

¹ La notion de membre doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et des spécificités de l'emploi concerné, pouvant être en relation avec des domaines couverts par plusieurs sections du CNU. Le Conseil d'Etat, dans sa décision en date du 15/12/2010 a précisé qu'il n'y a aucune obligation à ce que les disciplines devant être représentées au sein du comité de sélection soient définies selon les disciplines de référence des sections du CNU. Les membres des EPIC (IFREMER, CEA, ADEME, CNES...), ou les enseignants d'établissements ne relevant pas du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (Institut Mines-Télécom, Polytechnique, ...) peuvent désormais être sollicités pour participer à un comité de sélection. Les personnels hospitalo-universitaires et les professeurs de médecine générale (enseignants-chercheurs dotés d'un statut particulier) peuvent participer aux travaux d'un comité de sélection.

Toutefois, le décret 2022-822 du 16 mai 2022 ([JORF n°0114 du 17 mai 2022](#)) fixe une liste des disciplines, dans lesquelles, compte tenu de la répartition entre les sexes des enseignants-chercheurs, il peut être dérogé à la proportion minimale de 40 %. Il fixe ainsi la proportion minimale dérogatoire que doit respecter chacune de ces disciplines.

Cette dérogation concerne uniquement les comités de sélection constitués pour un emploi de professeur des universités.

Constitution d'un comité de sélection.

Afin de permettre la constitution de ces comités, l'université Paris XIII-USPN a mis en place une procédure dans laquelle les comités d'experts élus pour quatre ans interviennent « en amont » en vue de dresser les listes des membres des comités de sélection qui seront soumises au vote du conseil académique restreint (articles 33 et 51 du décret n°84-431 du 06 juin 1984 modifié).

La direction des ressources humaines sollicite les comités d'experts par l'intermédiaire de leur président pour leur demander d'enclencher la démarche de composition du comité de sélection.

Lorsque le président du comité d'experts est empêché (retraite, maladie, démission, en mission, etc.), c'est le vice-président du comité d'experts qui prend le relai.

Lorsque le respect des règles de déontologie ou la continuité du service public l'exige, le vice-président du conseil académique peut charger un enseignant-chercheur du comité d'experts ou de la composante d'affectation de constituer le comité de sélection afin qu'il n'y ait pas de retard dans la campagne d'emploi.

À défaut, le conseil académique se charge de constituer le comité de sélection conformément à ses prérogatives.

Les travaux des comités d'experts doivent se faire en concertation avec l'unité de recherche et la ou les composantes, formations concernées par le recrutement.

Le comité d'experts se réunit, en formation plénière pour un poste de MCF ou en formation restreinte au collège A pour un poste de PR, afin de délibérer sur la composition du comité de sélection relevant de la section CNU du comité d'experts.

Validation des comités d'experts par le CAC en formation restreinte.

Une fois le comité de sélection constitué, le président ou le vice-président du comité d'experts, ou la personne désignée, transmet à la DRH par voie électronique la proposition de composition du comité de sélection (matrice envoyée par la DRH) comportant :

- La liste nominative des membres du comité avec le nombre de membres,
- Le % de membres extérieurs,
- Le % de membres de la discipline, accompagné de la fiche détaillée de renseignements remplie par chaque membre proposé.
- Les noms du président et vice-président du comité de sélection.

Cette proposition doit être accompagnée du PV indiquant les votes ainsi que la liste d'émargement.

Si la composition du **COS ne répond pas aux règles fixées, le conseil académique en formation restreinte peut décider de modifier la liste proposée.**

La composition finale du comité de sélection est votée par le conseil académique en formation restreinte.